



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**47<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 7 novembre 2013, à 15 heures

New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*En l'absence du Président, M. Haniff (Malaisie),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Points 29 et 123 de l'ordre du jour (suite)

### Rapport du Conseil de sécurité

#### Rapport du Conseil de sécurité (A/68/2)

#### Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation de ses membres et questions connexes

**M. Sergejev (Ukraine) (*parle en anglais*) :**  
D'abord, je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, d'avoir organisé le débat de ce jour. Ma délégation salue l'engagement personnel et l'énergie dont il a fait preuve afin de promouvoir le programme de réforme de l'Organisation des Nations Unies avec, comme priorité absolue, la modernisation du Conseil de sécurité.

Qu'il me soit permis de commencer par le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2). Nous remercions le Représentant permanent de la Chine d'avoir présenté ce rapport et la délégation des États-Unis d'avoir préparé ce document. Ayant étudié de façon préliminaire le rapport de cette année, je voudrais faire quelques observations. Selon nous, le débat de ce jour consacra

moins de temps aux commentaires détaillés que le rapport mérite.

Tout d'abord, nous reconnaissons les améliorations apportées à la qualité du rapport annuel du Conseil. En même temps, nous sommes d'avis qu'il est toujours possible d'améliorer ses éléments de pronostic et d'analyse. Ma délégation appuie également l'idée selon laquelle les futurs rapports du Conseil devraient tenir compte des vues exprimées par les États non membres de cet organe à l'occasion de ses débats publics.

En tant que pays fournisseur de contingents militaires et d'effectifs de police, l'Ukraine se félicite que les opérations de maintien de la paix de l'Organisation continuent de figurer en bonne place dans l'ordre du jour du Conseil. À cet égard, les débats thématiques publics sont essentiels pour maintenir une dynamique positive. Nous encourageons le Conseil à élargir ses activités de sensibilisation et à donner aux pays fournisseurs de contingents davantage de poids dans les processus de prise de décision dans ce domaine.

L'Ukraine est favorable à ce que davantage de questions thématiques figurent à l'ordre du jour du Conseil. Parmi les questions problématiques et les plus difficiles qui doivent encore être portées à l'attention du Conseil se trouvent, notamment, selon les vues de nombreuses délégations, celles de l'énergie durable et de l'accès sécurisé à l'eau qui sont essentiels pour de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-55319(F)



Document adapté

Merci de recycler



nombreux États Membres, notamment les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les États les moins avancés.

L'Ukraine se félicite de la consolidation, durant la période considérée, de la coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales et sous régionales. Mon pays entend promouvoir ces partenariats déterminants et contribue à cette entreprise, notamment en assumant actuellement la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la plus grande organisation régionale au monde. À cet égard, je voudrais rappeler les suggestions avancées dans l'exposé fait devant le Conseil de sécurité, en mai 2013, par le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Leonid Kozhara, qui s'exprimait en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE (voir S/PV.6961).

L'Ukraine soutient activement l'engagement du Conseil de sécurité en faveur de la prévention des conflits et de la médiation. En effet, pour mon pays, ces efforts sont des instruments indispensables dans la boîte à outils du Conseil. La prévention des conflits et la médiation ont revêtu la plus haute importance durant le seul mandat de l'Ukraine en tant qu'État indépendant au Conseil, en 2000-2001, et il en sera de même si nous sommes élus au Conseil pour la période 2016-2017.

J'en viens maintenant à la question de la réforme du Conseil de sécurité. L'Ukraine appuie toutes les mesures de procédure ou de fond susceptibles de mener à des progrès attendus de longue date dans ce domaine. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Président de l'Assemblée générale de reconduire l'Ambassadeur Tanin dans ses fonctions de Président des négociations intergouvernementales et d'établir un groupe consultatif sur la question.

Quant au point de vue de l'Ukraine, je rappellerai que, lorsqu'il s'est exprimé dans cette salle lors du débat général en septembre, le Président ukrainien a souligné que nous étions prêts à examiner toutes les idées, options et conceptions nouvelles concernant la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre des négociations intergouvernementales en cours, que nous appuyons pleinement (voir A/68/PV.5). Conformément à la position commune du groupe énergie et environnement susmentionnée, il a également souligné que toute augmentation du nombre des membres non permanents du Conseil devrait se traduire par l'élargissement de la représentation du Groupe des États d'Europe orientale

en lui attribuant au moins un siège supplémentaire de membre non permanent.

J'ajouterais que l'Ukraine considère comme hautement prioritaires les deux axes de la réforme du Conseil de sécurité, c'est-à-dire l'élargissement de cet organe et l'amélioration de ses méthodes de travail. C'est pourquoi nous avons pris note avec intérêt de la récente proposition des cinq membres permanents du Conseil de sécurité relative à l'utilisation du droit de veto. Pour ce qui est de l'élargissement du Conseil, nous sommes prêts à explorer les moyens susceptibles de mener à l'accord le plus large possible.

Pour terminer, je tiens à souligner la volonté de ma délégation de contribuer à l'entreprise de réforme par un engagement actif et constructif à un processus de négociations ouvert, transparent, inclusif et complet.

**M<sup>me</sup> Tan** (Singapour) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat annuel. L'Assemblée examine la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres depuis son inscription à l'ordre du jour. Cependant, les réformes ont été rares. La dernière augmentation du nombre des membres du Conseil a eu lieu en 1965. À cette époque l'Organisation comptait 117 États Membres. Aujourd'hui, il y en a 193. Cela signifie que, durant les 50 dernières années, le nombre des États Membres a augmenté de 65 %, mais le nombre de sièges au Conseil de sécurité a augmenté de 0 %. Deux répercussions de cette tendance méritent d'être soulignées.

Premièrement, la taille du Conseil de sécurité n'a pas suivi le rythme de l'augmentation substantielle du nombre des États Membres de l'Organisation au cours du dernier demi-siècle. Deuxièmement, la représentation au Conseil et sa taille actuelle sont le reflet du monde de 1965. De nombreuses évolutions sont intervenues dans le paysage international depuis lors. Nous avons également vu la naissance de dizaines de pays. Des changements importants en termes de puissance mondiale entre les États se sont produits, et la puissance économique est en train d'être redistribuée des centres traditionnels au Brésil, en Russie, en Afrique du Sud et à d'autres économies émergentes.

De nouveaux problèmes politiques et de sécurité sont également apparus depuis 1965. Le Conseil de sécurité a créé de nouveaux moyens de traiter ces menaces multiformes. Toutefois, le Conseil essaie encore de jouer à une partie d'échecs de plus en plus

compliquée avec les 15 pièces dont il disposait déjà il y a 50 ans. Cela devrait être une source de préoccupation pour nous tous au sein de l'Assemblée.

Il est évident qu'il existe des divergences de vues parmi nous sur la question de savoir comment augmenter le nombre de membres du Conseil de sécurité. Mais nous pouvons nous mettre d'accord sur le principe de la nécessité et de l'urgence de la réforme. Il nous faut accélérer son processus, notamment par l'augmentation du nombre de membres permanents et non permanents sans extension du droit de veto. Toutes les parties au présent débat devraient également reconnaître que la pression en vue de créer un Conseil de sécurité plus représentatif et plus efficace ne fera que s'accroître chaque année qui passe sans la moindre réforme. Il est donc important de nous engager dans un dialogue constructif au lieu de camper sur les mêmes positions année après année. Singapour est favorable à toute initiative qui traiterait de façon concrète de la nécessité urgente de la réforme du Conseil. À cet égard, nous avons pris note de la formation, par le Président de l'Assemblée, d'un groupe consultatif sur la réforme du Conseil de sécurité, et nous souhaiterions avoir plus de détails à ce sujet.

Les objectifs de l'augmentation de la représentation au sein du Conseil et de son efficacité ne s'excluent pas mutuellement. La dernière augmentation, en 1965, n'a aucunement nui à la capacité de fonctionnement du Conseil. En fait, un Conseil élargi devrait également être un Conseil plus efficace. Les puissances qui cherchent à se faire mieux entendre et à être mieux représentées doivent accepter de plus grandes responsabilités face aux défis mondiaux et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces responsabilités impliquent de veiller à ce que les méthodes de travail du Conseil permettent à cet organe d'être plus efficace, plus inclusif, plus transparent et plus responsable à l'égard des États non membres.

La question des méthodes de travail du Conseil est importante pour les petits États qui constituent une majorité à l'ONU. Sur les 193 États Membres de l'Organisation, 105 sont également membres du Forum des petits États. Toutefois, sur les 70 États Membres qui n'ont jamais été élus en tant que membres du Conseil de sécurité, 50 sont des petits États. Nombreux parmi nous estiment que, compte tenu de cette situation, il est de plus en plus difficile d'engager les ressources nécessaires pour assurer une élection au Conseil, étant donné que les campagnes pour les sièges deviennent

de plus en plus intenses et doivent être planifiées des années, voire souvent des décennies, à l'avance.

Les petits États font face à un défi particulier dû à la vulnérabilité liée à leur taille. Il est important que nos vues soient représentées au Conseil, mais le système actuel ne donne, pour la plupart d'entre nous, qu'une possibilité par génération de siéger au Conseil. Beaucoup d'entre nous n'arriveront peut-être jamais à être élus au Conseil.

Toutefois, étant donné les divergences de vues fondamentales, une réforme de la composition du Conseil peut prendre un temps considérable. C'est pourquoi, il est d'autant plus important que les méthodes de travail soient améliorées au bénéfice de tous les États Membres, notamment de ceux d'entre nous qui siégeront rarement au Conseil, voire pas du tout. Singapour a toujours été en faveur de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil, indépendamment et sans préjuger des autres aspects de la réforme du Conseil. Notre intervention au cours du récent débat au Conseil de sécurité sur les méthodes de travail a précisé nos vues sur cette question, y compris sur l'utilisation du droit de veto et sur le rapport du Conseil de sécurité (voir S/PV.7052).

**M. Weisleder** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica remercie l'Ambassadeur de Chine et Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) à l'Assemblée générale. Nous remercions également la délégation des États-Unis pour son travail ardu consacré à la rédaction de l'introduction et de la synthèse du rapport.

Ma délégation, qui est membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, attache une importance particulière au présent débat car, selon nous, l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et la promotion de sa transparence et de sa responsabilité sont un processus en cours auquel tous les Membres de l'Organisation doivent participer, quelles que soient leurs vues sur la réforme du Conseil de sécurité.

D'autre part, ma délégation reconnaît que certaines améliorations ont été apportées à la préparation et au contenu du rapport du Conseil. Par ailleurs, nous continuons de penser que le rapport pourrait mieux refléter les problèmes, les évaluations et les mobiles ayant inspiré les travaux du Conseil pendant la période considérée. À cet égard, le rapport dont nous disposons est, comme les années précédentes, un compte-rendu détaillé des travaux effectués durant

la période considérée dans le rapport, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013.

Selon nous, le rapport annuel du Conseil de sécurité devrait inclure une évaluation analytique de haute qualité de ses travaux. Il devrait également mentionner les dossiers sur lesquels le Conseil n'a pas agi ainsi que les avis exprimés par ses membres pendant l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour. L'absence continue de toute analyse méthodique ou systématique des travaux du Conseil dans son rapport annuel à l'Assemblée est un symptôme du fossé qui existe entre le Conseil et l'actualité. D'où l'urgente nécessité d'améliorer ses méthodes de travail. Nous pensons également que sa présentation devrait mener à une vision qui se tourne vers l'avenir tout en se référant au passé. Les visions rétrospectives et prospectives appellent une analyse qui va au-delà de simples comptes rendus narratifs.

S'agissant du point 123 de l'ordre du jour, c'est-à-dire la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes, le Costa Rica tient à faire part de sa volonté de progresser sur cette très importante question. Nous partageons les vues exprimées par le Représentant permanent de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/68/PV.46) et renouvelons notre conviction que c'est ici, dans le cadre des négociations intergouvernementales et avec les 193 États Membres présents, que nous devons examiner et comparer les différentes positions concernant la question de la réforme. Ma délégation estime donc que le groupe consultatif récemment formé par le Président de l'Assemblée générale devrait se limiter à donner des avis au Président, lorsqu'ils lui sont demandés. Le Costa Rica est fermement attaché au processus et souligne l'importance d'entamer des négociations dans un climat de confiance, de transparence et de respect mutuel.

La réforme du Conseil de sécurité ne peut pas être efficace si elle se contente d'élargir les privilèges de certains et d'ajouter des sièges permanents en faveur d'autres. Le Costa Rica appuie une augmentation modeste du nombre des membres non permanents afin de mieux représenter les régions du monde, notamment celles actuellement mal représentées, comme l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Afrique. Cette stratégie permettrait à un nombre plus important d'États Membres de maintenir leur rôle de supervision. Ainsi, le Conseil reflèterait mieux les réalités de notre siècle. De même, la proportion des membres élus au Conseil

serait augmentée, ce qui donnerait la possibilité à des États petits et moyens d'être inclus dans la composition du Conseil. C'est pourquoi nous sommes favorables à l'introduction du principe de réélection qui garantirait la présence plus fréquente d'États ayant la volonté et les moyens de jouer un rôle actif dans le cadre des travaux du Conseil, et contribuerait en même temps à garantir la responsabilité des membres non permanents. Nous rappelons que l'élection au Conseil n'est pas un simple privilège, c'est avant tout une responsabilité mondiale.

La réforme du Conseil de sécurité exige de la souplesse et un esprit d'ouverture de la part de chacun. Nous rappelons que nous sommes disposés à participer aux négociations intergouvernementales et à coopérer dans un esprit constructif et volontaire à l'élaboration d'un processus qui nous permettrait d'aller de l'avant à cette étape décisive pour l'avenir de notre Organisation.

**M. Jiménez** (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais exprimer notre appui à l'intervention faite par le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis, l'Ambassadeur Delano Frank Bart, au nom du Groupe L.69, le groupe le plus large et le plus représentatif engagé dans ces négociations (voir A/68/PV.46).

Le Nicaragua est très reconnaissant au Président d'avoir organisé le présent débat, qui est particulièrement utile dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales sur les réformes dont le Conseil de sécurité a besoin. Nous sommes pleinement d'accord avec le Président pour dire que la réforme de l'ONU est un élément essentiel de la consolidation de l'Organisation, et nous le remercions d'avoir mené des consultations de fond destinées à accélérer le processus et d'avoir fait preuve d'initiative et de créativité pour donner suite au mandat du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et à d'autres résolutions de l'Organisation, notamment celles relatives à la réforme du Conseil de sécurité.

Pendant plus de 20 ans, nous avons examiné et échangé toutes les vues possibles concernant la réforme. Au cours des cinq dernières années, dans le cadre de ces négociations intergouvernementales, il y a eu neuf cycles au cours desquels les États ont étudié leurs positions. Le Groupe L.69 a clairement et à de multiples reprises exprimé le fondement et l'équité de ses positions qui rejoignent les sentiments exprimés par la majorité écrasante des États Membres. Et cela est incontestable.

Selon nous, il est vraiment temps pour nous tous d'intensifier nos efforts pour faire avancer ce processus de manière soutenue et plus structurée. À cet égard,

nous saluons l'initiative du Président de l'Assemblée générale de former un groupe consultatif pour lui permettre d'élaborer un texte de négociations pour le prochain cycle de négociations intergouvernementales, le 15 novembre. Il peut compter sur notre pleine coopération. Le texte devrait refléter l'opinion de la majorité écrasante appelant à une réforme urgente, notamment par l'augmentation des catégories des membres permanents et non permanents afin d'établir un juste équilibre au Conseil.

L'augmentation du nombre des membres permanents devrait prendre en considération la représentation équitable de toutes les régions, notamment l'Afrique et l'Amérique latine et les Caraïbes qui n'ont jamais eu une représentation équitable au Conseil de sécurité. Il est également essentiel que les négociations entrent dans une phase plus dynamique afin d'élaborer un texte de travail concis, comme le Président l'a proposé, et ainsi parvenir à des résultats concrets d'ici à 2015, année qui marquera le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation.

Pour terminer, nous tenons une fois encore à rappeler le rôle constructif et transparent de l'Ambassadeur Tanin qui, depuis le moment où cette responsabilité lui a été confiée par le père Miguel d'Escoto Brockmann, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session, a dirigé le processus intergouvernemental de façon professionnelle, équitable et impartiale. Nous sommes heureux de sa décision de continuer à mener les négociations, gardant présent à l'esprit la question de la mémoire institutionnelle et la poursuite du processus intergouvernemental sous la présidence de l'Ambassadeur Tanin. Le Nicaragua renouvelle son appui au Président pour la réforme du Conseil de sécurité et à l'Ambassadeur Tanin à qui nous témoignons notre confiance dans sa capacité à diriger le processus.

**M. Sin Son Ho** (République démocratique populaire de Corée) : (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur une importante question de l'ordre du jour telle que celle de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes. Il s'agit là d'une tâche urgente visant à améliorer le travail du Conseil de sécurité, dont la tâche première est de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Conseil de sécurité ne reflète pas la volonté unanime des États Membres de l'Organisation en

ce qui concerne sa composition, son ordre du jour et ses méthodes de travail. Il manque grandement d'impartialité et de démocratie. Telle est la sombre réalité d'aujourd'hui.

L'autoritarisme et l'arbitraire dont font preuve les grandes puissances au Conseil de sécurité ont atteint le stade inacceptable de priver les États de leurs droits légitimes à l'utilisation et au développement de l'espace à des fins pacifiques. Un exemple typique est celui des États-Unis qui ont porté illégalement la question au Conseil de sécurité lorsque la République populaire démocratique de Corée a lancé avec succès un satellite pacifique en décembre 2012 en respectant totalement les lois et règlements internationaux.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, de nombreux satellites ont été lancés à travers le monde. Cependant, il n'y a pas eu un seul cas de satellite lancé individuellement par un pays qui ait été porté devant le Conseil de sécurité pour examen. Aujourd'hui, c'est la République populaire démocratique de Corée dont la paix, la sécurité, la dignité et la souveraineté ont été foulées au pied. Mais, demain, un autre pays deviendra la victime de cet autoritarisme et de cet arbitraire.

Il est essentiel de réformer le Conseil de sécurité en tant qu'organe impartial, objectif et démocratique de l'ONU afin qu'il puisse regagner notre confiance et le rendre fidèle à sa mission première de maintenir la paix et la sécurité internationales. Vingt années se sont écoulées depuis que la question de la réforme du Conseil de sécurité a été soulevée à l'Assemblée générale. Cependant, jusqu'ici, aucun progrès n'a été réalisé. Cela est dû au fait que les questions liées à la paix et à la sécurité internationales au Conseil de sécurité ont été largement manipulées par les États-Unis pour servir leurs propres intérêts. Pour surmonter un tel problème, les mesures concrètes suivantes doivent être prises pour réformer le Conseil de sécurité.

Premièrement, les principes d'impartialité, d'objectivité et de non-sélectivité devraient être rigoureusement observés dans le cadre des activités du Conseil de sécurité. L'impartialité et la démocratie sont le fondement du travail du Conseil de sécurité. Si le Conseil de sécurité continue de maintenir des pratiques partiales, sélectives et arbitraires dans ses processus de prise de décisions, il ne jouira jamais de la confiance des États Membres.

Ensuite, le Conseil de sécurité devrait refléter les exigences et intérêts de tous les États Membres en adoptant de nouvelles méthodes de travail fondées sur l'objectivité, la rationalité, la non-sélectivité et le non-arbitraire dans son ordre du jour, dans les processus de discussion et de prise de décisions. D'une part, il est impératif que les résolutions et décisions du Conseil de sécurité relatives aux sanctions et à l'emploi de la force ne deviennent effectives qu'avec l'autorisation de l'Assemblée générale, étant donné leur grave incidence sur la paix et la sécurité internationales. Il devrait y avoir un mécanisme strict à cette fin.

D'autre part, les travaux du Conseil de sécurité devraient viser à permettre à l'Assemblée générale d'exercer pleinement ses pouvoirs et ses fonctions. Le Conseil ne devrait pas s'ingérer dans les questions de l'ordre du jour liées aux travaux et fonctions de l'Assemblée générale, notamment les questions socio-économiques et les activités des programmes humanitaires et de développement des organismes des Nations Unies.

Deuxièmement, la structure actuelle du Conseil de sécurité devrait être réformée. La représentation des pays membres du Mouvement des non-alignés et d'autres pays en développement devrait être accrue dans sa composition afin de renforcer la confiance dans le Conseil de sécurité et la responsabilité lui incombant. Actuellement, l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité est impossible en raison des graves divergences de vues existant entre les pays individuels et les groupes régionaux. Donc, la seule solution viable pour redresser la structure déséquilibrée du Conseil de sécurité est, en premier lieu, de procéder à l'élargissement de la catégorie des membres non permanents au Conseil de sécurité.

Concernant l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil de sécurité, la délégation de la République populaire démocratique de Corée rappelle sa position de principe selon laquelle le Japon aucunement qualifié pour être membre permanent du Conseil de sécurité. Le Japon continue de nier ses graves crimes de guerre et contre l'humanité, tels le massacre, le pillage et l'invasion de pays voisins au cours du siècle précédent, ce pourquoi il a été qualifié d'État ennemi selon la Charte des Nations Unies.

La délégation de la République populaire démocratique de Corée est convaincue que la présente réunion plénière sera une occasion importante de prêter l'attention voulue aux vues des États Membres

et de prendre les mesures concrètes pour la réforme du Conseil de sécurité.

**M. Katota** (Zambie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé le débat de l'Assemblée générale consacré à deux importants points de l'ordre du jour. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Représentant de la Chine pour avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2). De même, qu'il me soit permis de féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin pour sa reconduction comme Président des négociations intergouvernementales et le remercier pour son action durant la précédente session.

Je souhaite m'associer à l'intervention faite par le Représentant permanent de la Sierra Leone et Coordonnateur du Comité de l'Union africaine des 10 chefs d'État et de gouvernement sur la réforme du Conseil de sécurité de l'ONU, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/68/PV.46).

La Zambie tient à ajouter sa voix à l'appel de l'Afrique pour la réforme du Conseil de sécurité afin de le rendre universel. Par exemple, dans un jeu d'échecs, chaque pièce est importante. Pour gagner, il faut être particulièrement attentif à toutes les pièces. À cet égard, nous pensons que l'Afrique, en tant que pièce du jeu d'échecs, a été écartée et trop longtemps oubliée. En termes de paix et de sécurité, chacun doit coopérer, qu'il soit petit, pauvre ou riche.

La Position commune africaine est bien connue et a été appuyée par une grande majorité d'États Membres. L'Afrique ne demande pas trop. Comme consacré dans le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, l'appel de l'Afrique a été répété maintes et maintes fois, à savoir qu'il conviendrait de donner à ce continent deux sièges permanents avec toutes les prérogatives et privilèges dus aux membres permanents, notamment le droit de veto s'il est maintenu, et deux sièges supplémentaires non permanents.

Comme on peut le constater, la plupart des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales examinées au Conseil de sécurité concernent l'Afrique ou y sont liées. Le Conseil de sécurité doit donc être plus démocratique, plus responsable et plus représentatif pour s'adapter aux réalités de notre époque. L'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres est attendu de longue date, et l'Afrique devrait se voir attribuer sa juste place.

S'agissant de la question des négociations intergouvernementales, la Zambie estime que le

processus doit se poursuivre en vue de forger des alliances, de parvenir à des compromis et de rapprocher les positions entre les États Membres et les différents groupes d'intérêt. Les négociations exigent du temps, et il convient de les poursuivre. Toutefois, les négociations intergouvernementales devraient avoir lieu régulièrement, sinon elles risquent de se prolonger indéfiniment comme, avant elles, le processus du Groupe de travail à composition non limitée.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, nous restons fermement convaincus que la Position commune africaine continue de bénéficier du large soutien de la majorité des Membres de l'Organisation, conservant ainsi un rôle viable dans le processus de la réforme.

**M. Bamrungphong** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'amendement à la Charte des Nations Unies qui, en 1965, a ouvert la voie à l'augmentation du nombre des membres non permanents au Conseil de sécurité. Le nombre des États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'élève aujourd'hui à 193. La réforme du Conseil est donc absolument nécessaire pour l'adapter à la réalité actuelle.

Alors que la Thaïlande appuie une réforme complète du Conseil de sécurité, nous sommes prêts à examiner toute idée ou proposition dont l'objectif serait de réaliser une réforme en profondeur du Conseil. Selon nous, il faudrait accorder une priorité, entre autres, à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et à l'augmentation du nombre de ses membres, afin qu'il devienne plus efficace, plus transparent et plus responsable et que sa composition reflète la réalité du monde du XXI<sup>e</sup> siècle. Ma délégation est convaincue que tout élargissement du Conseil doit se fonder sur une représentation géographique équitable. À cet égard, nous appuyons l'appel de l'Afrique à une représentation plus appropriée.

Malgré toutes les difficultés, complexités et sensibilités, la Thaïlande demeure optimiste quant à la réalisation à terme de la réforme du Conseil de sécurité. En même temps, nous restons réalistes et suffisamment pragmatiques pour envisager toutes les options possibles, y compris l'augmentation des deux catégories de membres, ainsi que les solutions dites intermédiaires afin de parvenir à une réforme dans un avenir proche. À cet égard, nous appuyons la proposition de l'Ambassadeur Tanin, Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, d'examiner ces options intermédiaires. Il est

regrettable que, durant les neuf cycles de négociations, nous n'ayons pas eu la possibilité de discuter pleinement de ces options.

En fait, l'idée d'introduire une nouvelle catégorie de membres au Conseil de sécurité n'est pas nouvelle. Un rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565), également connu sous le nom de « Rapport Panyarachun », a été présenté à l'Assemblée générale en 2004. Ce rapport proposait, entre autres, diverses possibilités d'élargir la composition du Conseil. À notre avis, ces options intermédiaires devraient être examinées avec plus de sérieux lors du prochain cycle de négociations. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer le renouvellement du mandat de l'Ambassadeur Tanin en qualité de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

La Thaïlande prend acte de la création d'un groupe consultatif par le Président de l'Assemblée générale. Nous voudrions obtenir des précisions concernant le mandat et le rôle de cet organe à l'égard du processus de négociations intergouvernemental. Cette clarification nous permettrait d'aller de l'avant. Dans cette optique, le groupe consultatif présente un avantage en ce sens qu'il peut servir de critère pour le prochain cycle de négociations. La Thaïlande souhaiterait voir des progrès fondamentaux dans le cadre de la réforme du Conseil. De toute façon, nous devons être conscients du fait que tout progrès réalisé viendra des négociations intergouvernementales elles-mêmes afin de garantir une participation inclusive et de réaliser un accord général entre les États Membres.

Plus de deux décennies se sont écoulées depuis que le processus de la réforme commencé en 1992. Les États Membres doivent travailler ensemble dans un esprit de compromis et de souplesse afin de parvenir à une réforme acceptable par tous. Nous ne devons pas laisser cette lourde tâche aux générations à venir. Espérons que durant le prochain cycle des négociations intergouvernementales nous ouvrirons un nouveau chapitre pour de véritables négociations menant à la réforme, élément clef pour garantir une plus grande représentation et davantage de crédibilité, de légitimité et, surtout, d'efficacité au Conseil de sécurité.

**M. Moncada** (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le Venezuela se joint à l'intervention faite ce matin par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des non-alignés

(voir A/68/PV.46). Nous remercions également la délégation chinoise d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013 (A/68/2).

L'ouverture des négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes qui a eu lieu après l'adoption de la décision 62/557, a été un fait important dans la chronologie du processus destiné à la réforme du Conseil de sécurité. Nous ne pouvons, certes, pas ignorer les progrès réalisés au cours des six dernières années. Le Venezuela est reconnaissant à l'Ambassadeur Tanin, de l'Afghanistan, pour l'action qu'il a menée en sa qualité de Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Le Venezuela est prêt à participer à des négociations qui soient réelles, fondées sur un texte et tournées vers des résultats, avec pour objectif une réforme importante et rapide.

Cependant, ma délégation reconnaît que nous sommes à la croisée des chemins dans le processus de négociations. Il existe toujours des divergences de vues profondément ancrées entre les pays. Le texte sur lequel se fondent les négociations est trop long, et surtout nous avons besoin d'orientation quant à la voie à suivre.

Il serait vraiment regrettable de ne pas tenir compte des progrès réalisés et d'entamer de nouveaux pourparlers en campant sur nos positions. C'est pourquoi nous saluons la courageuse et opportune décision du Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, de mettre sur pied un groupe de personnes expérimentées et dotées de compétences diplomatiques pour conseiller le Président sur cette question importante dont nous discutons tous. Comment devrions-nous procéder dans le processus de négociations? Quelle est la meilleure formule qui nous permettrait de progresser vers un véritable texte de négociations sans qu'aucun des États n'ait le sentiment de voir ses intérêts mis à mal? Le groupe consultatif ne remet nullement en cause l'impartialité du Président dans le processus de négociations. Bien au contraire, son objectif est de garantir que le Président, alors qu'il réfléchit sur la voie à suivre, dispose au moins d'une recommandation sur la manière de procéder la plus impartiale possible. Le contenu de cette recommandation ne portera pas sur le fond, mais sur la procédure. Je tiens à assurer mes collègues que le Président a la responsabilité de faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Solliciter des conseils sur la meilleure façon de procéder est l'une de ses prérogatives.

Le Venezuela demande au Président de l'Assemblée générale de poursuivre son important travail. Nous l'encourageons à continuer d'aller de l'avant.

L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et la réforme de ses méthodes de travail doivent nous conduire à un Conseil plus démocratique, plus représentatif, plus transparent et plus performant. Le processus de réforme doit viser à un élargissement dans les catégories des membres permanents et non permanents. À cet égard, il est nécessaire de répondre à la légitime aspiration du continent africain, composé de 54 pays, à une correction de l'injustice historique qui lui a été faite en ce qui concerne sa représentation au Conseil. Les pays africains constituent plus du quart des États Membres de l'Organisation et plus des deux tiers des situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Il est nécessaire, de même, qu'entrent dans la catégorie des membres permanents des pays du monde en développement appartenant aux régions de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie. Une représentation doit également être donnée aux petits États insulaires en développement. Un dispositif de ce type permettrait de concrétiser l'aspiration légitime des peuples en développement, et de tenir compte des appels à corriger les asymétries du pouvoir au sein de cet organe.

Pour terminer, je voudrais appeler l'attention sur l'une des sujets auxquels le Venezuela attache la plus grande importance, à savoir la nécessité urgente que le Conseil de sécurité devienne un organe plus transparent et plus inclusif. À cet égard, nous rejetons la pratique qui s'est installée de faire des séances à huis clos et des réunions informelles une règle, quand ce type de séances devrait être l'exception à la règle des séances publiques, comme le dispose l'article 48 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. C'est pourquoi le Venezuela exhorte le Conseil de sécurité à multiplier le nombre de séances publiques afin de donner à tous les États Membres la possibilité de contribuer aux travaux du Conseil.

**M. Och** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant permanent de la République populaire de Chine, de

nous avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2).

La Mongolie félicite le Conseil de sécurité du travail crucial qu'il accomplit dans l'exercice de sa responsabilité de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a adopté nombre de décisions capitales, notamment les résolutions 2086 (2013), 2098 (2013) et 2100 (2013), qui reconnaissent le rôle crucial des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et consacrent une nouvelle conception des opérations de maintien de la paix. Nous saluons aussi l'accroissement de la fréquence des débats publics au Conseil sur des questions liées au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour resserrer sa coopération avec les pays qui fournissent des contingents et avec le Secrétariat, en particulier le travail accompli par le Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix, ont permis d'aborder la question de la coopération entre missions et de s'attaquer aux questions liées à la sûreté et à la sécurité des Casques bleus. Ayant reconnu ces évolutions positives, nous tenons à noter que le Conseil doit encore trouver le moyen de mieux renforcer ses activités dans ce domaine, notamment en approfondissant une compréhension commune des grandes orientations et en garantissant une participation plus large des pays qui fournissent des contingents au processus de prise de décisions.

Ma délégation tient à mettre en exergue les mesures concrètes visant à améliorer les méthodes de travail du Conseil de sécurité. À cet égard, la Mongolie se félicite des débats publics organisés au Conseil sur ses méthodes de travail, le 26 novembre 2012 (voir S/PV.6870) et, tout dernièrement, le 29 octobre 2013 (voir S/PV.7052), notamment le renforcement de sa coopération avec les autres organes des Nations Unies, les organisations régionales et les pays fournisseurs de contingents. Nous saluons aussi les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures contenues dans la note du Président du Conseil de sécurité (S/2010/507), et remercions les membres du Conseil d'avoir convoqué des séances de synthèse privées, auxquels les membres non permanents ont été invités.

S'agissant de la question de la réforme du Conseil de sécurité, neuf séries de négociations intergouvernementales ont eu lieu depuis l'adoption de la décision 62/557 du 15 septembre 2008 sous la direction

de l'Ambassadeur Zahir Tanin, que nous félicitons d'avoir été récemment reconduit dans les fonctions de président de ces négociations. Ma délégation se félicite de la décision 67/561 concernant la reprise immédiate des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière de l'Assemblée générale durant sa soixante-huitième session. Nous nous félicitons de ce que le Président s'est engagé à s'efforcer de faire avancer le processus de réforme de l'ensemble des organes principaux des Nations Unies durant la session actuelle.

À l'approche de la date de la prochaine série de négociations intergouvernementales, la Mongolie tient à faire écho à la position exprimée par de nombreuses délégations, à savoir que pour que nous puissions reprendre rapidement le processus intergouvernemental, il nous faut établir un calendrier serré et gérable en vue d'engager de véritables négociations sur la réforme. À cet égard, ma délégation ose espérer que l'initiative du Président bénéficiera du soutien des États Membres.

La position de la Mongolie sur la réforme du Conseil de sécurité est bien connue. Nous avons toujours appuyé un élargissement juste et équitable de la composition du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents, tout en veillant à que les pays en développement et développés soient dûment représentés. Ma délégation réaffirme l'appui réitéré de la Mongolie au Japon, à l'Allemagne et à l'Inde qui, nous pensons, sont en mesure d'assumer une plus grande responsabilité en matière de recherche de la paix, de la sécurité et du développement. Des sièges permanents doivent être alloués à l'Amérique latine et à l'Afrique au Conseil de sécurité. Notre position en faveur de l'élargissement de la composition du Conseil dans ses deux catégories de membres est motivée par – et est basée sur – les dispositions relatives concernant la composition du Conseil énoncées dans la Charte des Nations Unies, et par la réalité du monde d'aujourd'hui, ainsi que par les principes de justice et d'égalité pour garantir une représentation plus large et renforcée des pays en développement, en particulier les non-membres et les groupes sous-représentés.

L'élargissement n'est cependant pas une fin en soi. Un Conseil de sécurité élargi doit disposer de tous les moyens pour réagir de façon cohérente et efficace aux crises et conflits, et être capable de prendre des décisions, particulièrement s'agissant des questions relevant du Chapitre VII de la Charte. Nous pensons qu'il faut revoir de fond en comble le droit de veto, et

qu'il faut s'efforcer de transformer le Conseil en une institution plus démocratique.

Enfin, je salue la décision du Président de faire de la réforme des organes principaux des Nations Unies, en particulier du Conseil de sécurité, l'une de ses priorités. J'exprime aussi les vœux sincères de la délégation que, grâce à l'impulsion énergique donnée par le Président, la présente session progressera de manière significative vers une réforme rapide du Conseil, comme mandaté par les dirigeants de la planète au Sommet mondial de 2005.

**M. Petersen** (Danemark) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait se joindre aux autres pour remercier le Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, d'avoir convoqué si opportunément la présente séance. Ce geste de sa part prouve son attachement à la réforme du Conseil qui, comme il l'a fait observer dans son discours d'investiture au début de l'année, représente un important aspect de l'action globale que nous menons pour renforcer l'Organisation (voir A/67/PV.87).

Ma délégation félicite aussi l'Ambassadeur Zahir Tanin de sa reconduction au poste de Président des négociations intergouvernementales. L'Ambassadeur Tanin a jusqu'à présent mené les négociations avec une efficacité et une impartialité impeccables. Il peut compter sur le plein appui du Danemark alors que nous continuons d'avancer dans le processus de réforme du Conseil de sécurité.

Le Danemark demeure fermement attaché à une réforme globale du Conseil de sécurité, complément indispensable de la réforme générale de l'ONU. Des progrès sont nécessaires à cet égard afin de renforcer la crédibilité et la légitimité de l'Organisation dans son ensemble. À cette fin, le Conseil de sécurité doit refléter les réalités actuelles et l'ordre international émergent de demain. L'objectif ultime doit être de procéder à une réforme qui soit globale par nature et qui renforce la capacité du Conseil de s'acquitter du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité doit continuer de jouer un rôle déterminant à l'échelle mondiale dans la promotion de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme et de la démocratie. Pour le faire de manière plus efficace, il doit être plus représentatif. Le Danemark reste favorable à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil et à l'octroi de sièges permanents à des pays développés et en développement.

L'objectif est de renforcer la légitimité, la crédibilité et l'efficacité du Conseil.

Par ailleurs, il est indispensable que les petits États aient la possibilité de participer aux activités du Conseil de sécurité et d'en devenir membres. L'enjeu à cet égard est aussi d'améliorer les méthodes de travail du Conseil pour garantir une transparence et une interaction optimales avec les États Membres qui ne siègent pas au Conseil.

Le Danemark reste déterminé à faire avancer ce processus. Nous jugeons encourageante la récente initiative du Président de l'Assemblée générale de créer un groupe consultatif composé de représentants permanents. Nous estimons que ce groupe doit proposer des idées et des recommandations substantielles et concrètes pour faire avancer le processus et contribuer ainsi utilement au lancement de vraies négociations intergouvernementales.

Nous allons bientôt célébrer le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU ainsi que le dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005, à l'occasion duquel les dirigeants mondiaux ont souscrit à l'idée de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Nous estimons que l'heure est venue de tenir nos promesses et de nous montrer à la hauteur de nos responsabilités en tant qu'États Membres. La réforme est et doit rester une priorité absolue pour quiconque est attaché à une coopération internationale et à un multilatéralisme efficaces. Nous sommes convaincus que la réforme est possible. Nous continuerons de soutenir le Président de l'Assemblée générale et de participer de manière constructive aux efforts communs pour réaliser cet objectif.

**M. Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué cet important débat dans le cadre plus large de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que sous sa direction résolue, nous serons en mesure de nous rapprocher d'un Conseil de sécurité plus représentatif, plus légitime, plus efficace, plus productif, plus transparent et plus responsable.

Le Brésil s'associe aux déclarations prononcées à la 46<sup>e</sup> séance par l'Ambassadeur Motohide Yoshikawa, Représentant permanent du Japon, au nom du Groupe des Quatre, et par l'Ambassadeur Delano Frank Bart, Représentant permanent de Saint-Kitts-et-Nevis, au nom du Groupe L.69.

Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine et Président du Conseil de sécurité pendant le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2) durant la séance de ce matin (voir A/68/PV.46).

Moins de deux mois après sa prise de fonctions, la détermination du Président à faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité est déjà manifeste. À cet égard, je suis très honoré d'être membre de son groupe consultatif, aux côtés des cinq autres ambassadeurs. Sous la coordination de l'Ambassadeur Noel Sinclair, le Chef de cabinet adjoint du Président, dont la sagesse et l'expérience ne sont plus à prouver, nous sommes déterminés à conseiller le Président sur la manière d'ouvrir la voie au lancement de négociations intergouvernementales, en reprenant les idées avancées à ce jour dans le cadre des négociations et en recensant les options possibles, conformément au souhait exprimé par le Président dans la lettre qu'il a fait parvenir le 22 octobre à tous les Représentants permanents auprès de l'ONU. Cette initiative, conjuguée au cadre établi par la décision 62/557 et le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), offre un point de départ pour mener à bien la tâche.

Je me félicite également de la reconduction de l'Ambassadeur Zahir Tanin à la tête des négociations intergouvernementales. Au cours des cinq dernières années, l'Ambassadeur Tanin a déployé des efforts inlassables pour faire avancer le processus et a montré qu'il était un facilitateur compétent.

Comme il ressort du rapport présenté ce matin, les activités menées par le Conseil entre le 1<sup>er</sup> août 2012 et le 31 juillet 2013, qui vont de la situation en Syrie aux problèmes en Afrique et de la protection des civils en période de conflit armé à la gestion de plusieurs régimes de sanctions, illustrent la gravité, la diversité et la complexité des problèmes auxquels est confronté le Conseil de sécurité. L'incapacité du Conseil de trouver une solution concrète à la crise en Syrie et la décision souveraine prise par un État Membre de refuser de siéger après avoir été élu sont des rappels concrets et inquiétants de la nécessité d'actualiser notre cadre opérationnel collectif en matière de sécurité. Nous félicitons le Président de l'Assemblée générale d'avoir souligné, dans le discours d'investiture qu'il a prononcé le 14 juin, la nécessité de mener une action d'ensemble pour renforcer l'ONU, sans quoi l'Organisation perdra toute utilité (voir A/67/PV.87). Aucun Membre de l'ONU

ne remet aujourd'hui en question le fait que la réforme est nécessaire et urgente. Le présent débat nous offre une nouvelle occasion de nous attaquer au manque de représentativité et de légitimité qui empêche le Conseil de sécurité de jouer pleinement son rôle.

Plus tôt nous accomplirons notre tâche, plus le Conseil sera à même de faire face à la complexité des problèmes internationaux contemporains. C'est pourquoi nous sommes nombreux à penser que l'année 2015 constitue une échéance tout indiquée pour parvenir à un résultat concret. L'année 2015 marquera le soixante-dixième anniversaire de l'ONU et le dixième anniversaire de l'adoption du Document final du Sommet mondial de 2005, dans lequel nos chefs d'État et de gouvernement ont unanimement appuyé l'idée de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Il est évident qu'après deux décennies de discussions, nous devons rejeter toute tentative visant à retarder artificiellement la réalisation de la tâche qui nous a été confiée. Étant donné les instructions claires que nous ont données nos chefs d'État et de gouvernement en 2005, nous devons nous opposer à tout refus artificiel de fixer un calendrier.

Le Brésil a à coeur de contribuer à la réforme urgente du Conseil de sécurité en mettant l'accent sur les options relatives aux cinq grandes questions énoncées dans la décision 62/557 qui ont recueilli l'adhésion d'une large majorité d'États Membres. Rappelons-nous que dans tout processus démocratique de prise de décisions, le consensus se construit autour des vues majoritaires. Un bon point de départ consisterait à reconnaître que, dans leur écrasante majorité, les États Membres sont favorables à l'augmentation du nombre des membres permanents et non permanents du Conseil.

La capacité du Conseil de lutter efficacement contre les menaces à la paix et à la sécurité internationales a une influence directe sur la vie de millions de personnes dans le monde. À cet égard, nous devons avoir conscience de l'importance que revêt la réforme du Conseil de sécurité pour le renforcement de la coopération intergouvernementale en faveur de la promotion de la paix et de la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle, mais aussi au-delà de ces murs, pour les sociétés en général. La persistance du statu quo nous oblige à prendre nos responsabilités collectives face au risque d'un échec systémique.

Le Brésil estime que le moment est propice à la réforme et que nous devons faire preuve d'un sens renouvelé de nos responsabilités individuelles et

collectives. Nous faisons confiance au Président de l'Assemblée pour guider nos efforts dans le cadre de cette entreprise cruciale à la fois pour nos pays et pour l'avenir de l'ONU.

**M. Hetesy** (Hongrie) (*parle en anglais*): La Hongrie convient que le processus de réforme doit se poursuivre et être redynamisé. Elle se félicite donc vivement de la décision de reconduire S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, à la tête des négociations intergouvernementales.

Dans le même ordre d'idées, la Hongrie appuie l'initiative du Président de l'Assemblée de créer un groupe consultatif chargé d'élaborer un document qui reprenne les idées avancées dans le cadre des négociations et recense les différentes options qui s'offrent à nous. Les précisions fournies ce matin quant au rôle du groupe consultatif nous satisfont.

Pour ce qui est des négociations intergouvernementales, le moment est venu de rompre le cycle de séries successives de discussions, lors desquelles les positions nationales sont simplement exprimées et réaffirmées, encore et toujours. C'est pourquoi nous saluons l'initiative du Président et appelons tous les pays à tirer parti de l'élan qu'elle imprime.

La création d'un Conseil de sécurité largement représentatif, efficace et transparent n'est pas seulement dans l'intérêt de la communauté internationale, mais il s'agit également d'une responsabilité que nous partageons. Afin d'unir notre forces avec d'autres pays en vue d'essayer de trouver des moyens de sortir de l'impasse actuelle, je voudrais présenter les vues de la Hongrie.

Premièrement, le Conseil de sécurité doit être élargi pour mieux refléter l'état actuel des choses. Un tel élargissement doit s'inspirer du principe de la représentation géographique équitable de tous les groupes régionaux, y compris le groupe des États d'Europe orientale, et doit tenir compte des changements politiques et socioéconomiques. Des pays tels que l'Allemagne, l'Inde, le Japon et le Brésil, qui se sont dit prêts à assumer des responsabilités plus importantes, doivent se voir accorder la possibilité de le faire.

Deuxièmement, l'élargissement n'est pas la réponse à toutes les difficultés auxquelles le Conseil de sécurité se heurte aujourd'hui. Le Conseil doit devenir plus responsable et ses travaux doivent être plus cohérents et plus transparents afin de pouvoir s'acquitter

de sa responsabilité suprême, qui est la protection de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, s'agissant de paix et de sécurité, l'existence de sociétés pacifiques, solides et ouvertes est à l'évidence une condition préalable nécessaire à un développement durable universel, qui constitue la base d'une paix et d'une sécurité internationales durables. Cette idée devra trouver son expression dans de nouveaux types d'échanges renforcés entre le Conseil et les autres organes de l'ONU. Le fait de réfléchir et d'agir de manière isolée ne nous permettra pas de trouver plus facilement des solutions à des problèmes multidimensionnels.

Quatrièmement, le monde et la nature des problèmes mondiaux ont considérablement changé. Le Conseil et ses méthodes de travail ne peuvent donc rester figés. Le simple fait qu'après plus de 67 ans, l'organe international le plus puissant continue d'utiliser son règlement intérieur provisoire confirme que des améliorations peuvent être apportées.

Il est vrai que, s'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, différents intérêts nationaux et intérêts des groupes sont en présence. Il est également vrai que tous ces intérêts sont légitimes. La question qui se pose est de savoir comment nous pouvons tenir compte de ces intérêts différents. À l'humble avis de la Hongrie, il est possible de le faire. Cela peut être fait si nous acceptons le fait que l'inaction n'est pas une possibilité. Cela peut être fait en trouvant un équilibre entre les intérêts nationaux et les responsabilités internationales. Cela peut également être fait si nous modifions les règles dites d'engagement. Il est regrettable qu'en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité nous ayons jusqu'à maintenant créé des camps au lieu de dégager un consensus. Les jeux à somme nulle ne donneront aucun résultat. C'est pourquoi nous devons engager des négociations basées sur un texte et axées sur des résultats par lesquelles des situations gagnant-gagnant peuvent l'emporter.

La Hongrie est prête à reprendre les négociations intergouvernementales sur le processus de réforme sans conditions préalables.

Concernant le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2), la Hongrie espère pouvoir prendre la parole à ce sujet lorsqu'il sera de nouveau à l'examen. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, la Hongrie est convaincue qu'il faut également consacrer le temps et l'attention voulus aux

méthodes de travail, y compris le rapport du Conseil. Cette question mérite également notre attention pleine et entière.

**M<sup>me</sup> Perceval** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous participons au présent débat important et je me demande : dans quel état d'esprit? Dans quel état de conscience? Sans doute, avec sceptisme et le sentiment qu'il s'agit simplement d'une séance de plus et que rien ne changera. Certains l'abordent sans doute avec résignation, ce qui est parfois appelé pragmatisme, et acceptent que nous obtenions, si nous devons obtenir quelque résultat que ce soit, ce qu'il est simplement possible d'obtenir. Certains pensent peut-être qu'il est efficace de proposer des exercices d'arithmétique – ajouter à quelques-uns en enlevant à beaucoup – et de ne pas nous fatiguer à rechercher des changements de fond, qui seraient complexes et pourtant nécessaires à l'ère de la mondialisation.

Enfin, il y a ceux qui pensent qu'il faut apporter une réponse, nous montrer à la hauteur de notre époque et assumer nos responsabilités face aux défis qui nous interpellent, en recherchant un nouveau modèle qui ne soit pas simplement un changement de forme ou une nouvelle formule arithmétique, mais un véritable changement de fond qui corresponde bien aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et à un véritable multilatéralisme, qui aille au-delà de l'ère de la guerre froide et qui ne soit pas basé sur le produit intérieur brut ou sur la puissance militaire des pays, mais sur l'égalité de tous les États Membres.

Avec tout le respect dû à ceux qui pensent, de bonne foi, que *nihil novum sub sole* (il n'y a rien de nouveau sous le soleil) et que c'est le destin de l'humanité et de notre Organisation, je voudrais leur rappeler ce qu'a écrit le poète Julio Cortázar pour contribuer à sortir définitivement du désespoir, et qu'aujourd'hui un ensemble de voix reprend : « Il n'y a rien de nouveau sous la lumière des néons ».

Il y en a qui pensent sincèrement que notre horizon est ce qu'il est possible sur le plan pragmatique. Je les invite à se demander qui qualifie une proposition ou une réalité de possible, et pourquoi. Dans le même temps, qui définit ce qui est impossible, c'est-à-dire inimaginable, impensable ou inacceptable? Rappelons-nous à cet égard que l'on pensait qu'Auschwitz ou Hiroshima étaient impossibles, et que les droits de la femme, l'abolition de l'esclavage et l'injustice du colonialisme étaient considérés comme impensables et inacceptables.

Face à la conviction, qui mérite d'être prise en compte, que la paix et la sécurité internationales doivent être protégées par les mêmes règles du jeu et que tout ce qu'il y a à faire est d'augmenter le nombre de membres du Conseil, je voudrais respectueusement signaler qu'un plus grand nombre de membres faisant la même chose de la même manière est ce que l'on appelle le raisonnement fallacieux de l'analogie domestique. En définitive, cela reviendrait à élargir le Conseil pour maintenir le statu quo – un statu quo dont nous convenons tous aujourd'hui, quelles que puissent être nos positions, qu'il est rigide et anachronique.

Quelle autre finalité transcendante le Conseil de sécurité pourrait avoir en s'acquittant du mandat que lui confie la Charte si ce n'est la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, non comme une fin en soi mais pour que la dignité, la liberté, l'égalité et tous les droits de l'homme soient une réalité pour tous? On pourrait me dire, et c'est vrai, qu'il s'agit d'une obligation souveraine incombant à tous les États. Mais c'est aussi une responsabilité *erga omnes* de tous les organes de notre Organisation, et donc du Conseil de sécurité également, qui lie les États non seulement à leurs peuples mais aussi à tous les peuples et à tous les êtres humains dans le monde.

C'est dans le cadre de l'universalité progressive des droits fondamentaux et de la coopération multilatérale non hégémonique que l'Argentine oeuvre avec humilité et dévouement à, entre autres, un Conseil de sécurité qui soit plus démocratique, véritablement ouvert et efficace, avec des responsabilités profondes et sans privilèges, avec des votes et sans veto. Nous le faisons car nous considérons qu'ici, à l'ONU, forts de notre pluralité enrichissante et de notre diversité motivante, nous nous sommes toujours efforcés de mettre un terme à la loi du plus fort.

Je remercie le Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, l'Ambassadeur Liu Jieyi, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), ainsi que la délégation des États-Unis d'avoir coordonné la rédaction dudit rapport.

La délégation argentine s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/68/PV.46).

Nous réaffirmons que les négociations de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil sont basées sur des normes spécifiques visant à trouver une solution à même de rallier le consensus politique

le plus large possible. De même, nous convenons que ces négociations doivent porter sur les cinq questions clefs déjà identifiées en évitant de mettre l'accent sur l'une d'entre elles d'une manière partielle et isolée. L'Argentine tient à réaffirmer, de concert avec les autres membres du Groupe du consensus, que nous devons chercher à parvenir à une solution cohérente et conforme à ce dont nous avons convenu à l'unanimité il y a plus de 20 ans. Cela ne signifie pas que les pays doivent oublier leurs positions nationales, mais qu'ils tiennent compte des positions de l'ensemble des Membres et tentent de parvenir à un accord légitime.

C'est pourquoi nous jugeons essentiel que toute initiative sur la réforme du Conseil de sécurité respecte les principes de transparence, de bonne foi, de respect mutuel, d'ouverture et d'inclusivité. Nous savons que ces négociations sont, de par leur nature même, intergouvernementales et que c'est à nous, les États Membres, qu'il incombe de les mener et de conclure les accords nécessaires.

À cet égard, l'Argentine partage la préoccupation exprimée par le Représentant permanent de l'Italie en ce qui concerne la récente décision de créer un groupe consultatif. Il convient ici de rappeler que ce groupe consultatif, en tant qu'organe consultatif pour le Président de l'Assemblée générale, n'a pas et ne pourrait pas avoir un rôle quelconque de négociations. Les négociations intergouvernementales sont le seul forum habilité à prendre des décisions de fond et de procédure sur la réforme du Conseil. Par conséquent, ma délégation estime qu'il est inapproprié pour le groupe consultatif de préparer un document qui servira de base aux négociations, car ce sont les États qui participent à ces négociations qui devraient préparer ce document. Ces critères ont été communiqués par le Président de l'Assemblée générale, lors de notre réunion d'hier.

Au cours du neuvième cycle de négociations intergouvernementales et précédemment dans le cadre du Groupe de travail à composition non limitée, nous avons convenu de la nécessité de procéder à une réforme urgente et globale du Conseil de sécurité afin de le rendre à nouveau légitime et de le rendre plus représentatif, plus démocratique et plus efficace. Nous avons également réfléchi au renforcement de sa dimension régionale. Il est essentiel pour l'Afrique d'être représentée de manière adéquate au sein du Conseil afin de redresser l'injustice historique de la sous-représentation de ce continent. L'augmentation

de la représentation de l'Afrique au sein du Conseil, conformément aux critères proposés par le Groupe du consensus, profitera à l'ensemble des 54 membres du Groupe des pays africains et permettra d'éviter le maintien ou l'aggravation des grandes inégalités au sein du Conseil.

Plusieurs propositions ont été faites pour réformer le Conseil de sécurité, mais aucune n'a encore abouti à un accord général. Le Président a suggéré que nous nous efforcions de parvenir à une position commune. L'Argentine a soutenu cette position lors de débats précédents. Nous sommes conscients que la réforme doit être le reflet de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui affirme que l'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses Membres.

Enfin, compte tenu de l'expérience acquise au cours de ce long processus de négociations, l'Argentine est prête à trouver des solutions novatrices qui assureront une présence plus démocratique, amélioreront les perspectives de roulement des membres non permanents et la révision des méthodes de travail afin que le Conseil devienne véritablement plus transparent, plus interactif et plus inclusif.

L'Argentine n'est pas favorable à l'augmentation du nombre des membres permanents du Conseil, car elle estime qu'une telle augmentation ne garantirait pas une plus grande participation des pays non représentés au Conseil aujourd'hui. Mon pays estime qu'une réforme globale du Conseil doit éliminer les privilèges de quelques-uns et garantir l'égalité des droits pour tous.

Nous nous efforcerons d'envisager des solutions intermédiaires, ce qui n'est pas la même chose que des solutions provisoires. Ce n'est pas seulement dans le cadre de ces négociations intergouvernementales que nous avons évoqué cette nécessité; nous l'avons également fait lorsque mon pays était membre du Conseil. Aujourd'hui, en tant que membre du Conseil qui préside le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure, nous avons été en mesure d'approuver les notes du Président publiées sous les cotes S/2013/515 et S/2013/630.

Nous savons que les méthodes de travail sont importantes, mais nous savons aussi qu'elles ne sont qu'un chapitre, et un seul. Nous sommes déjà beaucoup trop en retard. Nous savons que la route est difficile et complexe. Essayons de ne pas la transformer en une impasse à cause de nos incertitudes, de notre scepticisme, de nos intérêts particuliers et de notre intransigeance.

L'Argentine s'engage à travailler de façon constructive à réaliser la réforme avec le Président, avec l'Ambassadeur Tanin et avec tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Sareer** (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Liu Jieyi, Président en exercice du Conseil de sécurité, pour la préparation et la présentation du rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) sur ce point de l'ordre du jour. Nous remercions l'Ambassadeur Zahir Tanin de l'Afghanistan pour les efforts dévoués qu'il a déployés au cours de la dernière session en tant que Président des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et le félicitons d'avoir été reconduit à ce poste.

Il y a soixante-huit ans, nous avons réaffirmé notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des nations, grandes et petites. Nous avons établi l'Organisation en réaffirmant le principe fondamental de l'égalité de tous ses Membres. L'Organisation offrait une lueur d'espoir dans les ténèbres de la guerre et de la pauvreté. Elle symbolisait la paix internationale, une arène où chaque personne, sans distinction de race, de classe ou de conviction, pouvait se faire entendre, ainsi que la coopération internationale visant à mettre l'humanité à l'abri du besoin et de la peur.

Pourtant, aujourd'hui, le plus grand défi pour l'Organisation est de rester pertinente, non pas parce que ses buts et objectifs ont été jugés non pertinents, mais parce que la dynamique du pouvoir au sein du système de gouvernance des Nations Unies ne correspond pas à l'augmentation de ses membres et ne reflète pas les réalités du monde où nous vivons aujourd'hui.

Depuis 1979, les Maldives sont à l'avant-garde des appels lancés en faveur de la réforme du Conseil de sécurité. Comme d'autres États Membres, les Maldives sont d'avis qu'une réforme globale et un élargissement de la composition du Conseil de sécurité sont indispensables pour rendre cet organe plus démocratique, efficace en matière de prise de décisions et plus responsable vis-à-vis de l'ensemble des Membres. Nous pensons que la réforme du Conseil doit dépasser la politique de rapport de force menée actuellement dans le monde, et que les décisions prises doivent refléter la volonté collective de l'ensemble des Membres.

La réforme devrait non seulement être fondée sur les réalités contemporaines, mais devrait également prendre en compte le résultat des décisions du Conseil. Il est essentiel pour adapter l'Organisation des Nations Unies aux réalités mondiales du XXI<sup>e</sup> siècle de rendre le Conseil plus représentatif et équilibré et son travail plus efficace et plus transparent, notamment en ce qui concerne son processus de prise de décision. La réforme devrait être mise en œuvre dans le respect rigoureux des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Les Maldives estiment que la composition élargie du Conseil de sécurité doit provenir tout à la fois des pays en développement et des pays développés, y compris des petits États, et qu'elle devrait inclure la participation des pays de manière à refléter la diversité des Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons que cet élargissement doit inclure le Japon et l'Inde parmi les membres permanents. La représentation géographique à elle seule ne saurait être le facteur décisif dans le choix des nouveaux membres permanents du Conseil. D'autres considérations, comme la capacité du pays de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité ainsi que son attachement à la promotion et à la protection des droits de l'homme et de la démocratie internationale, doivent également être prises en compte.

Parallèlement, et même si cela n'entre pas directement dans le cadre du débat sur la réforme à long terme du Conseil de sécurité, les Maldives considèrent que le fonctionnement et les méthodes de travail actuels du Conseil sont des domaines prioritaires clefs. En tant que membre du Groupe Responsabilité, cohérence et transparence, les Maldives sont fermement convaincues que ces trois aspects sont des qualités essentielles qui doivent se refléter aujourd'hui dans les travaux du Conseil, ainsi que dans ses relations avec l'Assemblée générale.

Selon la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité agit au nom de tous les États Membres. Les Membres conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil. Par conséquent, la demande des États Membres d'être tenus informés et, dans la mesure du possible, d'être impliqués dans le processus de prise de décisions, est légitime. Chaque État Membre possède ce droit et cette responsabilité, ce qui renforce la crédibilité du Conseil et l'adhésion à ses décisions. Par ailleurs, le Conseil tirerait sans aucun doute parti d'un vaste éventail d'idées et de l'appui de l'ensemble des Membres.

Nous jugeons encourageant qu'au cours de la période considérée, le Conseil se soit efforcé de tenir davantage de séances publiques et de séances récapitulatives afin d'être plus transparent. Nous apprécions en outre le fait que des séances d'information soient organisées tous les mois par les présidents successifs sur les travaux du Conseil. Cependant, nous appelons les États membres et non membres du Conseil à réfléchir de manière critique et prospective aux activités du mois au cours des séances récapitulatives. Nous demandons également à ce que la disparité entre membres permanents et non permanents soit supprimée. Le fait que certaines négociations et séances d'information soient limitées aux seuls membres permanents demeure une anomalie fondamentale.

Les Maldives restent fermement attachées au processus et appellent à la souplesse d'esprit et à l'adhésion politique la plus large possible dans la suite des négociations. Nous devons unir nos efforts pour faire avancer les négociations intergouvernementales et trouver une solution qui soit acceptable pour tous. Nous espérons sincèrement qu'un consensus sera atteint de cette façon.

Les Maldives croient ardemment dans les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous défendons avec ferveur la démocratie, l'état de droit, l'égalité et la justice. Nous croyons aux buts des Nations Unies, et sommes convaincus que le monde a plus que jamais besoin d'une Organisation comme celle-ci. Toutefois, pour honorer sa promesse et répondre aux attentes de ses Membres et de tous les citoyens qu'elle représente, et pour relever les défis complexes du monde dans lequel nous vivons, l'Organisation doit prendre des mesures drastiques pour garder toute son utilité en procédant à sa réforme.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée d'avoir organisé cet important débat annuel sur ces deux questions qui sont liées, à savoir le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) et la réforme de celui-ci.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46).

Nous remercions l'Ambassadeur Liu Jieyi, Représentant permanent de la Chine et actuel Président du Conseil de sécurité, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013.

Le Conseil de sécurité s'est vu confier la charge du maintien de la paix et de la sécurité internationales par l'ensemble des Membres de l'ONU. Le Conseil a donc la responsabilité d'informer tous les États Membres de ses discussions, décisions et actions de manière détaillée, ouverte et transparente. Le rapport annuel du Conseil constitue un effort constructif en ce sens. Toutefois, outre les informations utiles et la chronologie des événements contenus dans ce document, un rapport plus analytique, fournissant les raisons qui sous-tendent les décisions du Conseil et expliquant pourquoi il se trouve parfois dans l'incapacité d'agir, aurait permis une meilleure compréhension pour l'ensemble des Membres.

L'Indonésie prend acte des efforts notables qu'a entrepris le Conseil pour rendre ses séances plus accessibles à l'ensemble des États Membres de l'ONU. Nous apprécions en outre le sérieux dont il fait montre pour désamorcer nombre des menaces à la paix et la sécurité internationales. Cependant, sur certaines questions, l'inaction du Conseil fragilise la paix régionale et internationale, ainsi que les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, le droit international et le droit humanitaire.

À cet égard, il est urgent que le Conseil traite la question de Palestine avec équité. Nous espérons sincèrement que le Conseil sera du bon côté de l'histoire et contribuera à la réalisation des droits inaliénables et des aspirations légitimes du peuple palestinien. Le conflit en Syrie, où l'effusion de sang se poursuit, est une autre situation très grave qui requiert une action immédiate du Conseil. L'Indonésie appelle de nouveau à la cessation immédiate de toutes les violences par l'ensemble des parties, à la fourniture impartiale et efficace de l'aide à ceux qui en ont besoin d'urgence, et à la promotion d'un processus politique ouvert à tous reflétant les souhaits de l'ensemble des Syriens.

Comme l'ont demandé les dirigeants du monde entier dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), un élément central de la réforme générale de l'ONU est que le Conseil de sécurité soit réformé sans tarder afin de le rendre plus largement représentatif, plus performant et plus transparent, ce qui accroîtra encore son efficacité, la légitimité de ses décisions et la qualité de leur mise en œuvre. L'Indonésie appuie totalement les efforts collectifs visant à réaliser le plus tôt possible ce noble objectif. C'est pourquoi nous nous félicitons également de la date avancée choisie pour convoquer le débat annuel sur cette question.

Ma délégation se félicite de la reconduction de S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin en tant que Président des négociations intergouvernementales. Nous espérons que, sous sa direction avisée, relayée par la volonté politique de tous les pays, nous serons en mesure de progresser sur les questions essentielles sur lesquelles nous avons eu peine à nous entendre jusqu'ici.

L'Indonésie prend note de la décision du Président d'inviter six représentants permanents à former un groupe consultatif. Même si nous comprenons que l'idée qui sous-tend la mise en place d'un tel groupe est de contribuer au processus, il est essentiel de veiller à respecter et préserver la nature des négociations intergouvernementales en tant que processus mené par les États Membres. Cela signifie également que les principes d'ouverture, de transparence et d'adhésion la plus large possible doivent être au cœur de toutes les initiatives susceptibles d'influer sur le cours des négociations. L'Indonésie insiste sur le fait que quelles que soient les questions relatives à la réforme du Conseil, la voix de chaque État a le même poids. Il est nécessaire que toutes les positions des États Membres, pas uniquement celles des groupes, soient prises en compte dans tout document devant servir de point de départ aux négociations.

L'Indonésie a exposé en de nombreuses occasions son point de vue sur la réforme du Conseil. Nous soulignons que, pour mieux refléter les réalités actuelles, le Conseil a besoin d'être plus efficace, plus responsable, plus démocratique et plus représentatif de la pluralité du monde. Dans nos efforts de réforme, nous devons préserver l'intégrité de la décision consensuelle 62/557 et veiller à ce que la réforme soit globale. Toute démarche qui n'aborderait que certaines des cinq questions clés est à proscrire. Nous réaffirmons que la réforme doit se fonder sur un consensus véritable, ou tout du moins sur l'adhésion politique la plus large possible, bien au-delà de la majorité des deux tiers.

Bien que les délibérations à la soixante-septième session aient été essentielles, nous ne nous sommes pas pour autant rapprochés de la convergence. Des différences fondamentales persistent s'agissant de la composition, des catégories, de la taille et du droit de veto. Dans un tel contexte, l'Indonésie estime qu'il est opportun d'étudier également la proposition de l'Ambassadeur Tanin, qui vise à continuer de débattre des modèles intermédiaires, lesquels représenteraient une solution de compromis qui nous permettrait d'avancer.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que l'Indonésie est déterminée à entretenir une coopération étroite avec tous les États Membres afin de parvenir à une réforme concrète du Conseil.

**M. Sarki** (Nigéria) (*parle en anglais*) : Nous remercions tout particulièrement le Président d'avoir organisé le présent débat conjoint sur le point 29 de l'ordre du jour, relatif au rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), et sur le point 123, qui porte sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous remercions également le représentant de la Chine d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité, et nous félicitons le Président de l'Assemblée de son engagement personnel de faire avancer la cause de la réforme du Conseil de sécurité pendant la soixante-huitième session de l'Assemblée générale.

Le Nigéria conserve un désir inébranlable de parvenir à une réforme inclusive, complète et globale du Conseil de sécurité s'agissant de sa taille, de son champ d'action et de sa composition. Malgré des intentions louables, la réforme du Conseil de 1965 a été réalisée à l'exclusion de la majorité des États Membres actuels de l'ONU. En effet, le processus avait uniquement abordé l'élargissement du Conseil dans la catégorie des membres non permanents. C'est pour servir sa quête d'un moyen efficace d'intégrer ces facteurs que le Nigéria affiche une participation active dans le processus de négociations intergouvernementales.

Si nous accueillons favorablement la nomination d'un groupe consultatif chargé de conseiller le Président sur cette question très importante, nous tenons également à rappeler que son travail n'a pas vocation à faire autorité ni à se substituer au travail accompli dans le cadre des négociations intergouvernementales, qui, étant intergouvernementales comme leur nom l'indique, sont validées par les États Membres. Nous espérons que des progrès substantiels seront accomplis pendant la session actuelle, sous la direction du Président Ashe. Nous estimons qu'il est temps d'obtenir des résultats concrets sur les éléments pour lesquels un consensus a émergé pendant les négociations. Cela est souligné par le fait que la majorité des États Membres souhaitent ardemment une réforme du Conseil de sécurité, conformément aux objectifs énoncés dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et dans la Déclaration du Millénaire, adoptée en 2000 (résolution 55/2).

La sous-représentation actuelle de l'Afrique est la démonstration éclatante de l'iniquité qui règne au sein du Conseil de sécurité. En effet, cette région qui compte 54 États Membres de l'ONU n'est toujours pas représentée dans la catégorie des membres permanents du Conseil. Elle n'est pas mieux lotie dans la catégorie des membres non permanents, où elle ne compte que trois sièges. Les propositions qui menacent la revendication africaine légitime d'une représentation dans la catégorie des membres permanents ne correspondent pas aux attentes mondiales, pas plus qu'elles ne répondent aux aspirations de l'Afrique. La prise en considération d'autres régions, telles que l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et les petits États insulaires en développement, également sous-représentés actuellement dans chacune des deux catégories, doit se voir accorder l'attention qu'elle mérite. Nous appuyons donc une réforme complète dans les deux catégories qui reflète les réalités mondiales contemporaines.

En tant que parties prenantes, nous devons collectivement nous efforcer de combler les écarts manifestes qu'ont creusés nos vues divergentes. Le processus de négociations doit rester ouvert, transparent et inclusif, et il doit être mené avec une souplesse qui nous permette de parvenir à une solution de compromis. À cet égard, la majorité des vues et positions exprimées par les États Membres, y compris par le Nigéria, appellent à l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents et non-permanents.

La réforme des méthodes de travail du Conseil est un autre domaine qui exige notre attention, notamment s'agissant de la transparence et de la responsabilité. Pendant les tours d'horizon, il convient de s'efforcer d'opérer dans le respect des principes de bon voisinage et, surtout, de l'indépendance et de la souveraineté de tous les États Membres, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et des règles en vigueur du droit international. Nous prenons acte des efforts dans ce sens mais nous maintenons qu'une amélioration est encore possible. De la même manière, nous sommes partisans de renforcer le lien entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, en conformité, encore une fois, avec les dispositions de la Charte.

Nous sommes foncièrement convaincus que la coopération entre l'ONU et les organisations sous-régionales doit s'inscrire dans un processus permanent et dynamique, afin que les avantages de cette coopération puissent se répercuter sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous appelons donc à resserrer

la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'ONU, dans le respect des dispositions de la Charte, afin de prendre des décisions stratégiques plus efficaces et d'en faciliter la mise en œuvre.

Tous les États Membres peuvent être assurés que le Nigéria préservera et protégera le mandat qui lui a été confié pour retourner au Conseil de sécurité et se mettre au service non seulement de l'Afrique mais de la communauté internationale tout entière. Nos efforts au Conseil seront marqués par un esprit de solidarité, de coopération, d'engagement et de consultation. Nous sommes convaincus que si nous faisons preuve d'une détermination assez forte, nous pouvons tous réunir la volonté politique qui mènera à la réforme du Conseil de sécurité. Nous nous sommes exprimés en détail sur le sujet. L'heure est venue de joindre le geste à la parole, sans plus d'hésitation. Tous les États Membres ont intérêt à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous devons continuer à participer activement à ce processus.

**M. Spinellis** (Grèce) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir décidé de reconduire dans ses fonctions l'Ambassadeur Tanin, à la tête des négociations intergouvernementales concernant la réforme du Conseil de sécurité. Chacun espère et veut croire que le processus de négociations intergouvernementales aboutira à la percée bien nécessaire qui nous permettra de nous sortir de ce marasme et de recueillir enfin les résultats recherchés depuis si longtemps. Mon pays est prêt à œuvrer de manière constructive en faveur de nos efforts collectifs.

La position de mon pays sur la réforme du Conseil de sécurité a été exprimée sans ambiguïté à maintes occasions. Nous sommes favorables à l'élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres, permanents et non-permanents, et à l'amélioration de ses méthodes de travail. Nous espérons que cela pourra être accompli sans que la question du veto n'entrave les progrès réalisés sur les aspects fondamentaux de cette réforme.

Ces dernières années, nous avons entendu à maintes reprises la sempiternelle répétition de positions déjà bien connues. Beaucoup des vues divergentes ont été exprimées, avec des arguments utiles qu'il convient de toujours garder à l'esprit; elles sont toutes méritoires et méritent d'être examinées de plus près.

Toutefois, la phase de discussion des négociations tire en longueur. Je suis convaincu que nous sommes tous à l'unisson lorsque nous disons qu'il est grand temps que le processus de réforme aille de l'avant de façon concrète. Il faut que la réforme devienne un objectif à notre portée. Il nous faut sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. C'est en gardant à l'esprit cette nécessité vitale que nous saluons et appuyons la décision du Président de mettre en place un groupe consultatif pour refléter les idées avancées jusqu'à présent lors des négociations et souligner les options possibles. Nous pensons que cette initiative peut en fait créer la dynamique tant recherchée nécessaire pour sortir de l'impasse.

Pour terminer, je voudrais dire que mon pays est fermement convaincu que nous pouvons progresser concrètement durant la présente session. La réforme du Conseil de sécurité est plus urgente aujourd'hui que jamais auparavant, et devient même chaque jour plus urgente, étant donné que le Conseil, dépassé par les événements de ces dernières 50 années, doit relever les défis posés par les réalités mondiales. Il n'est pas permis de compromettre sa légitimité et son efficacité. Avec plus de souplesse et de pragmatisme, nous pouvons concilier les différents points de vue pour que la tâche soit accomplie.

**M. Arias** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je me réjouis de l'occasion que nous offre le présent débat commun sur le rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale (A/68/2) et sur la question de la réforme du Conseil de sécurité.

Pour ce qui est du rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013, je remercie le Représentant permanent de la Chine, en sa qualité de Président du Conseil, de sa déclaration, et les États-Unis d'avoir préparé l'introduction du rapport.

L'Espagne attache une grande importance à une bonne interaction entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. La coopération entre les deux organes principaux de l'ONU doit s'améliorer. C'est pourquoi il importe au plus haut point d'assurer un niveau élevé de transparence des travaux du Conseil et une plus large participation de l'ensemble des États Membres aux activités et décisions du Conseil, en particulier s'agissant des questions qui les touchent directement. Ce n'est qu'ainsi que sera renforcée l'autorité politique et morale indispensable du Conseil de sécurité. Je crois que nous sommes sur la bonne voie, et j'encourage les

États Membres à continuer d'adapter les travaux du Conseil aux exigences d'une société internationale de plus en plus démocratique et dynamique.

J'en viens maintenant à la question de la réforme du Conseil de sécurité. La délégation espagnole souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/68/PV.46), et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

Je voudrais exprimer la gratitude de l'Espagne au Président de l'Assemblée générale pour l'intérêt qu'il accorde à cette question, qui figure au premier rang des préoccupations des Nations Unies. Nous partons de la conviction partagée que la réforme du Conseil de sécurité ne saurait être trop retardée. L'organe à qui incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales doit être adapté aux exigences du XXI<sup>e</sup> siècle, qui sont radicalement différentes des conditions qui existaient à la naissance de l'Organisation, en 1945.

Il ne fait pas de doute que les buts et principes des Nations Unies n'ont pas changé depuis le tout début de l'Organisation jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, pour les réaliser, il faut une revitalisation ou une réforme des organes principaux qui, dans le cas du Conseil de sécurité, signifie, entre autres aspects importants, un élargissement qui permette une plus grande participation des Membres de l'Organisation. La paix et la sécurité internationales relèvent de la responsabilité de tous, et c'est pourquoi nous tous, en tant qu'États Membres, demandons légitimement que notre participation à l'action menée pour en garantir le maintien soit accrue.

Le processus de réforme du Conseil de sécurité doit scrupuleusement respecter les procédures mises en place par l'Assemblée générale conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés. Incontestablement, toutes les opinions sont respectables sur un pied d'égalité. Elles doivent toutes être prises en compte et écoutées. Et nous devons tous nous employer à les faire converger afin d'aboutir à une réforme judicieuse du Conseil de sécurité – car, et les membres en conviennent, il ne sert à rien de réformer juste pour réformer.

Il ne sert à rien, par exemple, d'avoir une réforme qui ne tienne pas compte des aspirations légitimes de l'ensemble des pays africains à une meilleure représentation et à plus de poids au Conseil de sécurité. C'est précisément l'un des éléments clefs qu'il nous faut pouvoir garantir. La réforme sera aussi vouée à l'échec

si elle ne tient pas compte des aspirations des petits pays qui veulent accroître leurs chances de siéger au Conseil. Elle verrait le jour dénuée de la légitimité nécessaire si elle venait à être mise en œuvre contre la volonté des pays comptant d'importantes populations et jouant un rôle significatif au plan international.

L'enjeu c'est de parvenir à un Conseil de sécurité qui soit plus démocratique et plus inclusif. Cette tâche qui incombe absolument à tout un chacun doit être facilitée par le Président de l'Assemblée générale, M. John Ashe, et le Président des négociations intergouvernementales, l'Ambassadeur Zahir Tanin, que je salue chaleureusement. Je leur souhaite plein succès dans cette nouvelle phase et les assure qu'ils pourront toujours compter sur une attitude positive du Représentant permanent de l'Espagne durant ce processus.

Notre objectif commun c'est de mettre en œuvre une réforme qui satisfasse raisonnablement tous les États Membres de l'Organisation et qui garantisse que nous en sortirons tous – je dis bien tous – gagnants. Pour cela, il est indispensable – bien que cela ne suffise pas – que nous nous en tenions aux règles fixés dans la décision 62/557.

Je voudrais maintenant parler de la lettre du Président Ashe, en date du 22 octobre, qui atteste incontestablement de son désir louable de faire progresser le processus de réforme du Conseil. Comme le Groupe du consensus l'a indiqué dans sa lettre datée du 31 octobre, sa décision sans préavis de créer un groupe consultatif nous a surpris et grandement préoccupés, car nous n'avions pas bien saisis la nature de ses objectifs. La manière dont a été publiquement interprété par la suite son but ultime a suscité de vives inquiétudes, qui sont venues s'ajouter à la perplexité initiale. C'est pourquoi nous nous félicitons des explications que nous a fournies le Président Ashe au cours de la réunion qu'il a bien voulu tenir avec le Groupe du consensus hier, en réponse à la demande qui lui a été faite par ce dernier.

Il nous a confirmé la nature exclusivement consultative de cet outil d'appui dont il s'est doté en tant que Président de l'Assemblée générale. Il nous a assuré aussi que le groupe n'a pas pour mission de mener des négociations et qu'il n'est pas chargé de préparer un document qui servirait de base aux négociations gouvernementales. En d'autres termes, le groupe consultatif n'aura pas d'autre emploi et ne contournera pas les négociations intergouvernementales. Ces

explications nous rassurent, mais nous ne continuerons pas moins de suivre l'évolution des travaux de ce groupe.

Je termine en assurant à l'Assemblée générale qu'elle peut voir en l'Espagne un Membre de l'Organisation disposé à négocier. Selon nous, la position défendue par le Groupe du consensus est celle qui répond le mieux aux aspirations de la grande majorité des Membres de l'Organisation. C'est pourquoi nous appuyons non seulement le débat, mais nous espérons également convaincre de nombreux Membres d'adopter notre position.

*M. Khiari (Tunisie), Vice-Président, assume la présidence.*

Nous espérons que sous la direction du Président de l'Assemblée générale et grâce à la précieuse collaboration de l'Ambassadeur Tanin, nous serons en mesure de poser des bases solides afin qu'à la présente session, nous puissions nous rapprocher d'un accord qui mérite l'appui de l'ensemble des Membres de l'ONU ou de conclure un tel accord. Nous leur en serions tous vivement reconnaissants.

**M. Maope (Lesotho) (parle en anglais) :** Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat important. Je remercie le Représentant permanent de la Chine, en sa qualité de Président du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir présenté le rapport du Conseil (A/68/2) dont est saisie l'Assemblée (voir A/68/PV.46). Je remercie également les États-Unis d'avoir préparé l'introduction du rapport dont nous sommes saisis.

Je m'associe aux déclarations prononcées durant la séance de ce matin par les Représentants permanents de la Sierra Leone et de l'Égypte, respectivement au nom du Groupe des États d'Afrique et du Mouvement des pays non alignés. Je souhaite faire quelques observations à titre national.

Après avoir écouté la présentation du rapport du Conseil de sécurité sur les activités qu'il a menées durant la période allant d'août 2012 à juillet 2013, force est de constater que la paix à laquelle aspiraient nos ancêtres lorsqu'ils ont créé l'ONU il y a 68 ans n'est pas encore devenue réalité. Comme le souligne le rapport, la prévalence de l'instabilité politique et des conflits armés continue d'alimenter le déclin socioéconomique mondial et d'aggraver les souffrances de nos peuples. Cependant, il est encourageant de noter que, durant la période considérée, le Conseil de sécurité est demeuré

déterminé à s'acquitter du mandat que lui a confié la Charte des Nations Unies.

Ma délégation note avec satisfaction que la qualité des rapports annuels du Conseil continue de s'améliorer. Nous ne pouvons qu'encourager le Conseil à continuer d'améliorer la qualité de ses rapports annuels futurs, selon qu'il conviendra. Je souhaite à présent faire quelques observations que ma délégation considère comme pertinentes dans le cadre de cette entreprise.

Les rapports annuels présentés par le Conseil à l'Assemblée générale visent d'une part à honorer une obligation imposée par la Charte, et, plus important encore, à offrir à tous les États Membres la possibilité de présenter leurs vues sur la manière dont le Conseil pourrait continuer de perfectionner ses méthodes de travail. Ma délégation estime que les rapports du Conseil doivent non seulement rendre compte des manifestations et des séances organisées durant une période donnée, mais également des mesures prises. Ils doivent également être plus analytiques et expliquer les problèmes auxquels se heurte le Conseil dans l'exécution de son mandat ainsi que la manière dont il se propose de les régler.

Par ailleurs, nous notons que le nombre de séances publiques organisées au cours de la période considérée a augmenté. Si cette évolution est bienvenue, nous sommes préoccupés par le fait que l'incidence éventuelle de ces séances publiques sur les travaux du Conseil ne semble pas avoir été expliquée. Les séances publiques ne sont pas organisées uniquement pour satisfaire les États non membres du Conseil. Les vues générales des États non membres du Conseil qui participent à ces séances et l'importance de la contribution qu'elles apportent aux travaux du Conseil doivent être clairement expliquées.

En vue de renforcer sa collaboration avec l'ensemble des Membres de l'ONU et les autres parties prenantes, nous proposons que le Conseil envisage d'utiliser d'autres formules, notamment les réunions organisées selon la formule Arria. Cela permettra de promouvoir la transparence et de rapprocher les points de vue entre les États Membres et le Conseil. Le Conseil de sécurité, qui agit au nom de tous les États Membres de l'ONU, doit veiller à ce que les voix de ceux qu'il représente soient non seulement entendues, mais également écoutées.

On ne soulignera jamais assez l'importance que revêtent les missions du Conseil sur le terrain. Ces missions permettent au Conseil de se rendre compte

sur le terrain des faits en ce qui concerne les situations dont il est saisi. Nous l'encourageons à poursuivre ces missions et à en augmenter le nombre, le cas échéant. Nous espérons que cette pratique aidera le Conseil à prendre des décisions en connaissance de cause.

Nous prenons note du fait que l'ordre du jour du Conseil reste dominé par les questions de paix et de sécurité en Afrique. De ce fait, nous appelons au renforcement du partenariat et de la collaboration entre le Conseil et l'Union africaine, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Le fait que le Conseil est le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales est incontestable. Néanmoins, il est souhaitable de continuer à encourager l'Afrique à prendre la direction des initiatives de paix sur le continent. La coopération entre les deux institutions doit être fondée sur le respect mutuel et la complémentarité. Ce partenariat doit être envisagé dans son contexte stratégique général, qui consiste à utiliser les atouts relatifs de l'ONU et de l'Union africaine pour obtenir les meilleurs résultats possibles au service de l'humanité.

J'en viens maintenant à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Nous n'avons aucun doute quant au fait que l'attachement personnel du Président de l'Assemblée générale au processus de réforme du Conseil de sécurité nous permettra de progresser dans ce domaine. Ma délégation se félicite de la reconduction de l'Ambassadeur Tanin au poste de facilitateur des négociations intergouvernementales. Nous tenons à l'assurer de notre plein appui et de notre entière coopération.

Nous ne pouvons nous permettre de relâcher nos efforts en ce qui concerne la réforme du Conseil. Ce n'est pas une tâche facile. La pléthore de propositions et de positions présentées à ce jour, dont certaines semblent irréconciliables, montre à quel point le processus de réforme est complexe. Après 20 années de délibérations, il n'y a toujours pas de solution globale recueillant un large appui. La principale question qui se pose à nous aujourd'hui est de savoir comment relancer le processus de réforme.

Ma délégation estime que nous devons rester concentrés sur nos objectifs communs. La réforme du Conseil de sécurité ne consiste pas uniquement à rehausser la stature de nouveaux Membres au sein du système des Nations Unies et à renforcer leur influence. Elle vise plutôt à faire du Conseil un organe transparent et démocratique qui reflète les réalités géopolitiques

contemporaines. Il est temps de remédier à l'injustice historique dont est victime l'Afrique en créant de nouveaux sièges permanents pour le continent et en augmentant le nombre de sièges non permanents qui lui sont attribués, conformément au Consensus d'Ezulwini.

Nous devons résister à toute nouvelle tentative de ralentir le processus. Dans le même temps, nous devons prendre garde de ne pas mettre en péril la viabilité des négociations en mettant son poids derrière la recherche de résultats immédiats, au moyen de projets de résolution qui proposent une réforme parcellaire du Conseil.

Nous préconisons un processus de réforme globale conforme à la décision 62/557. À l'avenir, nos débats doivent être guidés par le désir de tenir compte des vues des uns et des autres dans notre recherche d'un modèle pour un Conseil sans exclusive et efficace qui jouisse d'une légitimité.

Nous relevons l'importance d'avoir un texte qui oriente le processus de négociations intergouvernementales. Sans véritable base pour les négociations, nous ne pourrions pas faire de véritables progrès. Nous prenons également acte de la création d'un groupe consultatif auprès du Président qui sera chargé, entre autres, d'établir une base pour le début des négociations intergouvernementales. Nous ne pouvons qu'espérer que le rôle du facilitateur et celui du groupe consultatif demeureront distincts afin de ne pas compliquer davantage ce processus. En outre, nous nous attendons à ce que la base des négociations soit établie avec soin. Elle ne doit pas mettre en péril ou compromettre l'intégrité des positions des États Membres. Surtout, ce processus doit continuer d'être mené par les États Membres.

Pour terminer, je voudrais souligner que la réforme du Conseil est un impératif auquel nous devons obéir. Notre volonté de réformer le Conseil doit se manifester dans nos paroles et nos actes. Le moment est maintenant venu de joindre les actes à la parole. Avec la volonté politique nécessaire, nous triompherons.

**M. Haniff** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé le présent débat d'importance. Je limiterai mon intervention au point 123 de l'ordre du jour, une question à laquelle non seulement ma délégation accorde de l'importance mais à laquelle l'ensemble de la communauté internationale est très attachée. Pour gagner du temps, je donnerai lecture

des principaux éléments de ma déclaration. Sa version complète sera distribuée.

Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte (voir A/68/PV.46) au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation félicite également l'Ambassadeur Zahir Tanin d'avoir été reconduit dans ses fonctions de Président du processus de négociations intergouvernementales sur la représentation équitable au Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes.

La Malaisie considère que le Conseil de sécurité doit être intégralement réformé. S'agissant de sa composition, nous appuyons l'augmentation du nombre de sièges dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. Cela permettrait non seulement de refléter la composition actuelle de l'ONU, qui compte 193 États Membres, mais également la capacité de cet organe de représenter aujourd'hui les intérêts de tous les États Membres dans le maintien de la paix et de la sécurité mondiales. Dans le même temps, nous sommes conscients que l'Afrique doit être mieux représentée. Cette région est concernée par une très grande partie des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil. L'Afrique a donc le droit de faire entendre sa voix au Conseil, régulièrement et de façon permanente.

Je voudrais énoncer une évidence : nous ne progressons pas. Comme le montrent les nombreuses déclarations faites par la majorité des États Membres au fil des ans, il est extrêmement clair qu'il faut réformer le Conseil. Nous avons appelé à plus grande efficacité du Conseil et à une plus grande transparence de ses méthodes de travail. Nous avons insisté sur le fait que la composition du Conseil de sécurité devait être élargie afin de refléter les réalités du monde d'aujourd'hui. Nous avons fermement préconisé une meilleure représentation régionale. Nous convenons qu'il est nécessaire de faire des progrès. Cependant, dès que quelqu'un essaie d'avancer, des objections sont formulées, rapidement et avec virulence. Nous nous retrouvons donc devant un dilemme, exhortant chacun à progresser tout en regardant d'un mauvais œil ceux qui tentent vraiment de le faire.

Cette question, qui remonte à la résolution 47/62, est inscrite depuis bien trop longtemps à l'ordre du jour de l'Assemblée générale sans qu'il n'y ait eu aucun signe de véritable progrès. Nous avons le sentiment que, pour accomplir des progrès, les États Membres doivent avoir

la volonté de faire des concessions et faire preuve d'une très grande souplesse. Ce n'est qu'alors que nous aurons la moindre chance d'avancer un peu.

Ma délégation est certaine qu'il existe des objectifs que nous défendons tous. Plutôt que de nous concentrer sur les divergences de vues qui nous séparent, pourquoi ne pas axer notre attention sur les points communs qui nous permettraient d'obtenir des résultats concrets? L'année dernière, nous avons aussi pu entrevoir quelque progrès avec l'initiative du Groupe des cinq petits États. Malheureusement, son projet de résolution (A/66/L.42/Rev.2) a été retiré au dernier moment (voir A/66/PV.108), ce qui nous a conduits où nous en sommes maintenant. Nous devrions peut-être réexaminer certaines des propositions faites dans le cadre de l'initiative du Groupe des cinq petits États.

À cet égard, la Malaisie considère qu'il est possible d'améliorer les méthodes de travail du Conseil dans un laps de temps un peu plus court. Les notes du Président du Conseil de sécurité publiées sous les cotes S/2010/507 et S/2013/515 constituent des documents de référence essentiels qui pourraient ouvrir la voie à des progrès concrets en vue de combler les lacunes dans les méthodes de travail du Conseil. Plus récemment, le Conseil a organisé un débat public sur cette question (voir S/PV.7052), avec de nombreuses contributions utiles et vues exprimées par des États Membres sur les moyens d'améliorer la transparence, l'efficacité et les échanges avec les non-membres du Conseil. Ce débat a montré l'intérêt permanent que l'ensemble des Membres de l'ONU accorde aux méthodes de travail du Conseil.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de séances publiques et du fait que le Conseil est prêt à tenir compte des vues et contributions des non-membres, ainsi que d'organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, la Malaisie espère que le Conseil maintiendra la pratique bien établie consistant à organiser des débats publics. Nous félicitons le Conseil d'avoir maintenu une communication et des consultations régulières avec la Commission de consolidation de la paix, les formations pays et les pays fournisseurs de contingents. Nous accueillons également favorablement les séances récapitulatives organisées à la fin de la présidence et l'organisation de réunions selon la formule Arria, qui font partie des méthodes employées par le Conseil pour établir des échanges plus étroits avec les non-membres.

Même si elle aspire à un siège au Conseil en 2015 en tant que membre non permanent, la Malaisie ne peut que s'inquiéter lorsque les membres permanents

tiennent des discussions avant que des décisions ne soient communiquées, et que des projets de texte ne sont partagés avec le reste des membres du Conseil que très peu de temps avant leur adoption. De même, nous sommes également préoccupés par le processus de sélection des présidents des organes subsidiaires du Conseil. La Malaisie considère que tous les membres du Conseil ont le droit d'assumer ces fonctions et sont qualifiés pour le faire, et que les membres non permanents devraient donc être davantage nommés à certains de ces postes clefs.

Nous sommes également préoccupés par l'empiètement constant du Conseil de sécurité, qui se saisit de questions relevant clairement de la prérogative de l'Assemblée générale. Tous les organes principaux de l'ONU, en particulier les deux premiers – l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité – doivent scrupuleusement respecter leurs mandats respectifs, conformément à la Charte des Nations Unies.

Camper sur la position selon laquelle la réforme du Conseil de sécurité doit prendre la forme d'un programme composite risque de bloquer la réforme pendant encore de nombreuses années. Il est peut-être temps que nous nous attaquions à la question des méthodes de travail et, pour l'instant, que nous continuions de la séparer du débat sur la réforme de la composition du Conseil. Nous devrions faire cela en nous concentrant sur certains aspects, ou sur ce que ma délégation qualifie de résultats faciles à obtenir, qui n'exigent pas de modification de la Charte des Nations Unies. Cela pourrait être fait sans préjuger du résultat final du programme de réforme global.

Nous pourrions commencer par étudier certaines des questions actuellement examinées par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence. Cela ne signifie pas forcément que nous devons examiner toutes les questions en même temps – nous pourrions peut-être commencer par celles qui sont les moins sujettes à controverse. En bref, quels que soient les éléments sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord et que nous pouvons adopter, il s'agira d'un assez bon point de départ, comparé au fait de n'obtenir absolument aucun résultat, ce qui est exactement ce que nous avons obtenu toutes ces années. Nous considérons que tout déblocage, aussi insignifiant peut-il paraître aux yeux du reste du monde, nous permettrait enfin de nous engager sur la voie de la réforme du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur Tanin a fait ces deux propositions sur la façon d'aller de l'avant dans une lettre en date

du 27 juillet 2012. Comme ma délégation l'a mentionné précédemment, cette lettre décrivait très justement la situation actuelle en matière de réforme du Conseil de sécurité. À l'approche de 2015, 10 ans après le Sommet mondial de 2005 au cours duquel nos dirigeants se sont engagés à procéder rapidement à une réforme du Conseil, nous ne pouvons pas continuer comme nous l'avons fait pendant les neuf derniers cycles de négociations intergouvernementales. Nous ne pouvons pas nous contenter de tenir des sessions où nous lisons nos déclarations et espérons faire ainsi des progrès. Il semble évident que la raison du manque de dynamisme est que les États n'ont pas de texte de négociations. Ma délégation ne croit pas que la proposition faite l'année dernière sur l'élaboration d'un document de travail qui servirait de base aux négociations n'ait pas reçu l'aval de l'ensemble des Membres. Au contraire, il est apparu clairement que plusieurs délégations souhaitaient s'engager sur cette voie. Un processus mené par les États Membres et la rédaction par le Président d'un document de travail donneraient toute sa légitimité à ce texte. Ce n'est qu'alors que nous pourrions engager de véritables négociations et identifier les domaines où rapprocher nos divers points de vue.

La Malaisie prend note de la décision du Président de créer un groupe consultatif constitué de six membres permanents et chargé de l'aider à produire un document de base pour le début des négociations intergouvernementales qui reflèterait les idées avancées par les États Membres jusqu'à présent. Nous apprécions le fait que le Président ait bien précisé que ce groupe n'a qu'un rôle consultatif et n'est pas habilité à négocier. Nous comprenons les préoccupations de certains Membres quant à la nature de ce groupe et à ses relations avec le processus de négociations intergouvernementales. À cet égard, la Malaisie estime que le groupe consultatif ne devrait en aucune manière saper les négociations intergouvernementales ou le cadre fourni par la décision 62/557.

Enfin, nous devons faire de réels progrès et renoncer aux positions rigides adoptées par certains pays et certains groupes. Au cours des prochains mois, nos progrès se mesureront à l'aune non seulement de la détermination tenace de ceux qui souhaitent voir le processus aller de l'avant, mais aussi de la volonté des délégations de voir des perspectives s'ouvrir plutôt que des obstacles s'accumuler sur la voie dans laquelle nous nous sommes engagés. Je tiens à assurer le Président de l'appui et de la coopération de ma délégation, et sa volonté de travailler avec lui et avec les autres membres.

**M. Lazarus (Biélorusie) (parle en russe) :** Dans toutes les écoles du monde, chacun sait que le Conseil de sécurité est le principal responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que cet organe, créé par la Charte il y a près de 70 ans, au cours de son histoire, pris de nombreuses décisions qui ont eu des résultats inestimables qui ont permis de sauver des vies humaines, de prévenir et d'arrêter des conflits internationaux, et de rétablir la paix et la stabilité dans différentes régions et divers pays. Le monde moderne a besoin d'un Conseil de sécurité efficace qui puisse être un mécanisme effectif à même de réagir rapidement face à des situations de crise.

Dans cette salle aujourd'hui, il serait difficile de trouver des représentants qui ne comprennent pas l'importance d'une réforme du Conseil de sécurité. Nos avis peuvent toutefois diverger quant au calendrier et au format de ces changements. Malheureusement, ces dernières années, l'Assemblée générale n'a pas été en mesure de se rapprocher d'une réponse à ces questions. De plus, les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil durent déjà depuis plus d'une décennie et il est difficile de trouver une délégation qui soit satisfaite du rythme et du résultat de ce processus.

Pour réaliser les objectifs qui ont été fixés, nous devons faire montre de volonté politique et de flexibilité. En même temps, toute action précipitée qui ne tiendrait pas compte des intérêts de tous les groupes d'États pourrait facilement nuire à ce processus et avoir des conséquences négatives sur le cours des négociations. Nous préconisons une réforme du Conseil de sécurité qui soit plus équilibrée et assure une meilleure répartition des pouvoirs.

Nous sommes favorables à l'élargissement de la composition du Conseil afin d'octroyer des sièges supplémentaires aux groupes régionaux, et nous attirons l'attention sur la sous-représentation du Groupe des États d'Europe orientale dans la catégorie des membres non permanents du Conseil de sécurité. Nous réitérons la position du Biélorusie selon laquelle il faut fournir un siège non permanent supplémentaire à ce Groupe.

Il faut également poursuivre les efforts dans l'optique d'accroître la transparence dans les travaux du Conseil. La transparence permettra de renforcer la confiance et le respect à l'égard des travaux du Conseil. Nous attirons l'attention sur l'augmentation du nombre de débats publics du Conseil, ce qui donne la possibilité

à tous les États Membres de contribuer aux travaux du Conseil.

En même temps, nous pensons qu'il faut réfléchir à la façon dont le rapport du Conseil de sécurité peut mieux refléter les avis des États non membres exprimés lors de ses séances.

Nous pensons qu'ici, le Secrétariat aurait un rôle à jouer, qu'il pourrait déjà assumer sans attendre le résultat des négociations.

Nous pensons qu'il faut relancer le processus de préparatifs de la réforme du Conseil de sécurité. Il faut passer des paroles aux actes. Nous devons faire le premier pas en vue de poser les bases de négociations fructueuses.

La délégation du Bélarus appuie la reconduction du Représentant permanent de l'Afghanistan, l'Ambassadeur Zahir Tanin, à la présidence des négociations intergouvernementales, et est prête à continuer à participer de manière constructive au processus de négociations afin de parvenir sur cette question le consensus le plus large possible parmi les États Membres.

**M. Čolaković** (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Premièrement, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier le Président d'avoir organisé ce débat sur la question de la représentation équitable et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et autres questions connexes, une des questions fondamentales les plus anciennes examinées par l'Organisation.

Je remercie également l'Ambassadeur Liu Jieyi de la Chine d'avoir présenté (voir A/68/PV.46) le rapport du Conseil de sécurité (A/68/2) sur ses activités du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013.

Nous souhaitons réitérer notre position sur l'élargissement de la composition du Conseil, qui serait le reflet d'une représentation géographique plus équitable. Il est évident que la situation géopolitique mondiale a beaucoup changé depuis l'époque où le Conseil a été mis en place. Ces changements géopolitiques ont également eu un impact sur mon groupe régional – le Groupe des États d'Europe orientale – qui comprend 23 États Membres à la composition spécifique, complexe et très diversifiée. Par conséquent, la Bosnie-Herzégovine est convaincue que notre Groupe a besoin d'un siège élu supplémentaire au Conseil de sécurité afin de répondre

comme il se doit aux demandes géographiques et politiques de ses membres.

La Bosnie-Herzégovine a eu l'honneur d'être membre élu du Conseil de sécurité en 2010 et 2011. Notre expérience prouve que de plus en plus de pays sont prêts et disposés à apporter leur concours à l'examen des questions relatives au maintien de la paix et de la sécurité internationales. La Bosnie-Herzégovine est disposée à se pencher avec les autres États Membres sur la question de l'amélioration de la transparence et de l'efficacité des travaux du Conseil de sécurité. Nous pensons que le moment est venu de mettre un terme aux débats interminables, qui ne contribuent pas toujours à un rapprochement des positions relatives à la réforme du Conseil. Nous tenons à féliciter l'Ambassadeur Zahir Tanin de sa reconduction en tant que Président des négociations intergouvernementales, et nous attendons avec intérêt la tenue d'un nouveau cycle de négociations dynamiques et constructives.

Nous nous félicitons de la décision du Président de l'Assemblée de créer un groupe consultatif d'ambassadeurs chargé de le conseiller et de lui proposer des idées sur cet important processus, ainsi qu'il l'a annoncé dans sa lettre du 22 octobre. Cependant, nous tenons à souligner que le groupe consultatif pâtit d'un déséquilibre régional. Tout en étant persuadés que les contributions qu'apporteront ses membres et le leadership du Président permettront de surmonter tous les obstacles, nous pensons néanmoins que le groupe ne doit en aucun cas se substituer aux négociations intergouvernementales.

Ce serait une percée cruciale si nous pouvions compter, à l'issue de cette séance, sur l'appui sans faille de tout un chacun à la réforme globale du Conseil de sécurité, ce qui nous permettrait de continuer à définir les principes grâce auxquels nous pourrions satisfaire les aspirations de tous les États Membres de l'ONU. La Bosnie-Herzégovine est déterminée à rester engagée, aux côtés de tous les États Membres, à avancer dans le processus de négociations afin de rendre le Conseil de sécurité plus équitable, plus performant, plus transparent et plus représentatif. Il s'agit d'un processus mené par les États Membres eux-mêmes. Nous les appelons donc tous à faire montre de bonne volonté et d'un esprit de compromis.

**M. Lippwe** (États fédérés de Micronésie) (*parle en anglais*) : Les États fédérés de Micronésie se félicitent d'avoir l'occasion de participer au débat sur le point de l'ordre du jour intitulé « Question de la représentation

équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». Ce n'est pas la première fois que les États fédérés de Micronésie se prononcent sur cette question fort importante, par conséquent notre position est bien connue.

Je voudrais tout d'abord transmettre au Président de l'Assemblée les remerciements de ma délégation pour son esprit d'initiative et son engagement dans cette tâche extrêmement difficile qu'est la réforme du Conseil de sécurité. À ce propos, nous accueillons favorablement la mise en place, à l'instigation de son bureau, d'un groupe consultatif, et souscrivons à sa décision de reconduire dans ses fonctions l'Ambassadeur Tanin afin de lui permettre de poursuivre son travail en tant que Président des négociations intergouvernementales.

La délégation micronésienne s'aligne également sur la déclaration faite à la 46<sup>e</sup> séance par le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis au nom du Groupe L.69, et sur la déclaration qui sera faite par le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique.

Au Sommet mondial de 2005, nos chefs d'État et de gouvernement ont convenu de réformer sans tarder le Conseil de sécurité. Près de 10 ans plus tard, il est regrettable que très peu ait été fait en la matière. Ma délégation comprend fort bien que la lassitude et la frustration puissent se faire sentir, étant donné le peu de résultats visibles ou tangibles après tant d'années de discussions au sein de l'Organisation pour réformer le Conseil de sécurité. Mais nous ne pouvons laisser cette situation contrarier nos efforts. Nous devons garder le cap et rester engagés. Persévérance mène à récompense. Même la roche la plus dure fond sous la persistance des gouttelettes d'eau.

Ma délégation appuie donc les propositions précises avancées par le Président de l'Assemblée et croit sincèrement qu'elles contribueront à lancer pour de bon les négociations intergouvernementales. Il est grand temps que le processus de négociations intergouvernementales progresse en s'appuyant sur un texte. Nous saluons l'initiative qu'il a prise de demander au groupe consultatif de faire des propositions, en s'inspirant des idées formulées pendant les négociations, qui puissent servir de point de départ aux négociations intergouvernementales. Compte tenu de l'appui massif des États Membres à une réforme qui intervienne rapidement et à l'élargissement du Conseil de sécurité dans les deux catégories de membres – permanents et non permanents – ce dernier aspect devrait être inclus

dans le projet de texte en tant que paramètre majeur du processus de négociation.

Les réalités du monde actuel rendent la réforme du Conseil de sécurité impérative. Près d'une décennie après le Sommet mondial de 2005, au cours duquel l'Assemblée a reçu mandat de réformer le Conseil, l'objectif n'a toujours pas été atteint. La proposition que nous soumet le Président offre une excellente occasion de recentrer notre attention et d'inciter les États Membres à s'engager plus avant. À l'approche du soixante-dixième anniversaire de l'ONU et du dixième anniversaire du Sommet mondial en 2015, le moment est venu de mener à bien ces négociations intergouvernementales.

Dernier point, il va sans dire que la composition d'un Conseil de sécurité réformé, en particulier dans la catégorie des membres permanents, doit inclure le Brésil, l'Allemagne, l'Inde et le Japon. Le continent africain doit également être représenté.

**M. De Vega** (Philippines) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous tenons à remercier l'Ambassadeur John Ashe d'avoir convoqué la présente séance et de la déclaration qu'il a faite ce matin (voir A/68/PV.46). Nous nous associons également aux autres délégations pour remercier l'Ambassadeur de la Chine, M. Liu Jieyi, d'avoir présenté le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), ainsi que la délégation des États-Unis d'en avoir rédigé l'introduction. Nous félicitons par ailleurs l'Ambassadeur Zahir Tanin, de l'Afghanistan, de sa reconduction à la tête des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité.

Je commencerai en indiquant que les Philippines s'associent à la déclaration faite ce matin par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La réforme du Conseil de sécurité est une question importante pour nous tous, et un sujet d'une pertinence et d'un intérêt fondamentaux pour notre Organisation. À cet égard, les Philippines se félicitent de ce débat fort opportun sur le point 123 de l'ordre du jour, intitulé « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes ». En effet, il est dans notre intérêt commun de veiller à ce que le Conseil de sécurité soit en mesure de répondre aux problèmes traditionnels relatifs à la paix et à la sécurité internationales, mais également aux nouveaux problèmes émergents qui concernent notre sécurité à tous, et de les anticiper.

La réforme du Conseil de sécurité reste un projet en cours. Au fil des décennies, plusieurs propositions ont été faites qui méritent un examen attentif. Diverses permutations en faveur d'une plus grande représentation et d'une composition élargie du Conseil de sécurité ont été présentées dans le cadre de ce débat. Différentes initiatives ont été proposées pour faire avancer le processus. Pourtant, à ce jour, aucune avancée significative n'a été enregistrée.

Il est symptomatique des sentiments suscités par cette question qu'un État Membre ait pris la décision souveraine de renoncer à son siège au Conseil de sécurité pour la période 2014-2015. Les Philippines considèrent qu'il s'agit là d'une position de principe adoptée par le Gouvernement de ce pays. Quant à nous, nous partageons avec cet État la déception provoquée par l'incapacité de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Il est donc manifeste qu'il nous faut avancer sur la question de la réforme au sein du Conseil de sécurité. Cette mesure sans précédent prise par l'État Membre en question est un signe impérieux de la nécessité d'entreprendre des réformes.

Les Philippines soulignent que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité nous offrent à tous une tribune pour débattre des propositions qui sont sur la table et l'occasion de mieux comprendre les suggestions formulées par les groupes respectifs. Nous devons maintenant œuvrer à élaborer des idées créatives qui rapprocheront les différents courants de pensée et intérêts. Pour notre part, nous tenons à mettre en exergue les principes fondamentaux suivants, qui continuent de susciter un appui.

Premièrement, les efforts de réforme du Conseil de sécurité doivent avoir pour but d'en faire un organe plus représentatif, plus responsable, plus démocratique, plus transparent, plus efficient, plus efficace, plus juste et plus équitable.

Deuxièmement, cet exercice de réforme doit être réaliste et ses objectifs réalisables.

Troisièmement, le processus de réforme doit bénéficier de l'appui le plus large possible, en gardant à l'esprit que, dans les faits, l'Article 108 de la Charte des Nations Unies accorde un droit de veto aux cinq membres permanents du Conseil, puisqu'ils doivent ratifier les amendements à la Charte pour que ceux-ci entrent en vigueur.

Enfin, retirer le droit de veto aux membres permanents est inenvisageable.

À cet égard, sur la base des principes susmentionnés, les Philippines tiennent à souligner les cinq points suivants.

Premièrement, s'agissant des catégories de membres, l'élargissement des deux catégories sur la base d'une répartition géographique équitable doit refléter les réalités géopolitiques actuelles. Les propositions de créer une catégorie intermédiaire doivent être envisagées avec sérieux, sous réserve d'une répartition géographique équitable. Être favorable à une catégorie intermédiaire ne saurait être considéré comme un abandon de sa position de facto, puisqu'il ne s'agirait que d'un arrangement provisoire qui serait réexaminé à une date prédéterminée. La possibilité de créer des sièges permanents n'est pas écartée.

Deuxièmement, s'agissant de la question du droit de veto, son usage doit être restreint, y compris par la mise en place de procédures pour passer outre au veto. Dans le cas des nouveaux membres, l'octroi du droit de veto doit s'accompagner d'un engagement à ne pas y recourir avant une future conférence d'examen. Cette conférence pourrait explorer les modalités visant à contrebalancer le veto. En outre, l'usage du veto ne doit pas être lié aux méthodes de travail.

Troisièmement, concernant la représentation régionale, une répartition géographique équitable est définie à l'Article 23, paragraphe 1 de la Charte des Nations Unies. Cette représentation régionale n'équivaut pas à l'attribution d'un siège régional, lequel entraîne une responsabilité régionale.

Quatrièmement, s'agissant de la taille du Conseil élargi, un élargissement limité doit être fondé sur des critères qui établissent un équilibre entre répartition géographique équitable et efficacité et efficacie. La taille idéale serait de 21 membres au minimum, 31 au maximum. Le nombre total doit être un nombre impair pour faciliter la prise de décision en cas d'égalité des voix. Cette question de la taille pourrait être de nouveau examinée à une conférence d'examen future.

Cinquièmement, tout programme de réforme doit prévoir une modification des méthodes de travail. L'élargissement et les méthodes de travail doivent être considérés comme indissociables. La réforme des méthodes de travail devra s'opérer même si aucun accord n'est trouvé s'agissant des autres éléments, puisqu'elle ne nécessite pas d'amender la Charte. Les

domaines de changement spécifiques incluent l'adoption et la diffusion d'un règlement intérieur définitif; des procédures visant à garantir la transparence du processus de prise de décisions, la responsabilité de l'action et l'accès à l'information; la consultation, la coopération et un échange suffisant d'informations avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social; ainsi que l'accès et la participation accrue des États non membres du Conseil de sécurité à ses travaux et activités.

Les Philippines prennent acte de ce que le Président de l'Assemblée générale a lancé la création d'un groupe consultatif qu'il a chargé de rédiger un texte de négociation qui reflète fidèlement toutes les positions actuelles s'agissant de la réforme du Conseil. Cette initiative est sans aucun doute louable. Nous saluons et apprécions la volonté du Président de faire avancer le processus.

Cela étant, nous avons également pris note des préoccupations exprimées par les délégations selon lesquelles ledit groupe ne peut et ne doit pas être un moyen de court-circuiter le processus de négociations intergouvernementales. Tout en ayant conscience que des efforts sérieux et une volonté politique sont nécessaires pour instaurer un changement véritable, les Philippines insistent donc sur le fait que la réforme doit intervenir dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales en cours.

Enfin, en ce qui les concerne, les Philippines sont déterminées à travailler en coopération étroite avec les autres délégations, non seulement pour débattre mais également pour apporter des changements concrets et positifs au sein du Conseil de sécurité. Les Philippines se tiennent prêtes à travailler de manière positive et constructive avec les autres délégations afin de progresser concrètement sur cette question d'une importance vitale pour nous tous.

**M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) :** Je voudrais m'associer à mes homologues pour remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué le présent débat. Je tiens également à remercier le Président de sa lettre en date du 22 octobre. La Turquie continuera d'apporter une contribution constructive aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, qui revêt une importance particulière pour tous les Membres de l'ONU.

Je voudrais par ailleurs exprimer nos remerciements à la présidence chinoise du Conseil de sécurité qui a présenté à l'Assemblée générale

(voir A/68/PV.46) le rapport annuel du Conseil de sécurité (A/68/2), ainsi qu'à la Mission des États-Unis d'Amérique auprès de l'ONU, pour les efforts précieux qu'elle a consentis dans la préparation dudit rapport.

En outre, je félicite S. E. l'Ambassadeur Zahir Tanin, Représentant permanent de l'Afghanistan, de sa reconduction à la tête du processus de négociations intergouvernementales. Nous sommes fermement convaincus qu'à ce poste, l'Ambassadeur Tanin continuera de jouer un rôle important pour faire avancer le processus, en accordant une attention particulière à la transparence et au fait que les négociations sont menées par les États Membres.

Le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui fournit un état des lieux factuel et précis du travail accompli par le Conseil de sécurité. Il démontre la diversité des questions à l'ordre du jour du Conseil, ainsi que sa lourde – et croissante – charge de travail. Nous appuyons l'appel lancé par les délégations qui nous ont précédés en faveur d'un rapport moins descriptif et plus analytique, même si, dans le même temps, nous sommes bien conscients des difficultés d'appliquer une telle approche analytique. À cet égard, je voudrais redire notre ferme conviction que les méthodes de travail du Conseil de sécurité doivent et peuvent être encore améliorées pour renforcer sa transparence, sa responsabilité et son ouverture.

La réforme du Conseil de sécurité reste le désir commun de tous les Membres de l'ONU. Malgré nos divergences de vues, nous souhaitons tous que le Conseil soit plus adapté aux réalités d'un monde en mutation constante, plus démocratique et plus représentatif. Une réforme globale est nécessaire, car les événements dans le monde entier exigent que le Conseil de sécurité agisse rapidement et de manière responsable pour s'acquitter de ses obligations. Il en va de notre responsabilité collective de préserver la crédibilité de notre Organisation et nous, les États Membres, ne devons nous épargner aucun effort à cet effet. En ce sens, la Turquie partage la vision exprimée par le Président de l'Assemblée dans sa lettre et dans son discours d'investiture (voir A/67/PV.87), selon laquelle la réforme est un élément clef des efforts visant à renforcer l'ONU, et qu'en cas d'échec elle perdra toute utilité.

En revanche, nous sommes fermement convaincus que le processus de négociations intergouvernementales est le seul moyen de rendre possible une réforme globale. Même si nous sommes unis dans notre quête – à savoir réformer sans tarder le Conseil –, les États Membres

restent divisés sur les moyens de parvenir à nos fins et sur le résultat final. C'est pourquoi nous devrions prendre garde à ne pas adopter de mesures qui pourraient creuser davantage le fossé actuel. Dans ce contexte, nous prenons note du groupe consultatif récemment nommé, lequel est par nature consultatif et n'a donc aucun rôle de négociation ou de rédaction, comme le Président de l'Assemblée générale l'a précisé dans sa lettre et réaffirmé au cours de la réunion qu'il a eue hier, avec les représentants du Groupe du consensus.

J'insiste sur le fait que ce groupe ne doit pas outrepasser, court-circuiter ou remplacer les négociations intergouvernementales en se lançant dans un exercice de rédaction. À cet égard, je voudrais terminer en évoquant brièvement la position de la Turquie sur la réforme du Conseil de sécurité.

Premièrement, s'agissant des catégories de membres du Conseil, la Turquie continue d'appuyer la proposition de compromis formulée dans le document élaboré par l'Italie et la Colombie, qui prévoit la création d'une nouvelle catégorie de membres dotés d'un mandat plus long ou la possibilité qu'un membre puisse être réélu pour trois mandats consécutifs, couplée à l'augmentation du nombre de sièges non permanents normaux. Nous pensons que des sièges permanents supplémentaires ne vont pas dans le sens d'un Conseil responsable et transparent. En outre, la position du Groupe du consensus, qui est d'allouer un siège non permanent aux États de petite taille et de taille moyenne, dont la plupart n'ont jamais été élus au Conseil, est la voie la plus démocratique de parvenir à un résultat viable. Si nous voulons que le Conseil de sécurité réformé soit le Conseil non seulement d'aujourd'hui mais aussi de demain, il est indispensable que nous concentrions tous nos efforts sur les propositions qui donneront au Conseil la souplesse nécessaire en termes de composition.

Deuxièmement, une réforme globale doit couvrir l'ensemble des cinq domaines énoncés dans la décision 62/557. Toute proposition qui n'englobe pas l'ensemble de ces domaines serait sans conteste incomplète.

Enfin, nous réaffirmons que nous sommes favorables à ce que soit réparée l'injustice historique faite à l'Afrique, en renforçant de façon substantielle la représentation de ce continent au Conseil.

En tant que membre du Groupe du consensus, la Turquie est prête à continuer de participer activement et de façon constructive aux négociations

intergouvernementales. Nous prions tous les États Membres de faire preuve de la souplesse nécessaire en vue de parvenir à une issue qui rassemble le consensus le plus large possible.

**M. Lasso Mendoza** (Équateur) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/68/PV.46).

Je tiens aussi à indiquer que ma délégation apprécie la nouvelle impulsion que le Président de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur John Ashe, est en train de donner au processus de négociations intergouvernementales sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité. La majorité des pays reconnaît que la structure actuelle du Conseil de sécurité est en quelque sorte comme un daguerréotype, et donc l'expression statique des relations internationales telles qu'elles étaient il y a plus de 60 ans, ce qui n'est guère pertinent face aux réalités contemporaines. C'est pourquoi nous estimons que le résultat final de nos délibérations et négociations sur la question devra éviter de créer une nouvelle réplique instantanée qui s'avèrera inopérante d'ici quelques années.

Pour l'Équateur, le déficit démocratique des organes qui forment l'actuel système international, particulièrement le Conseil de sécurité, doit être comblé de toute urgence si nous voulons que l'Organisation soit en mesure de réaliser les buts et principes qui ont présidé à sa création. Ma délégation est de ce fait prête à entamer des négociations fondées sur un texte, de sorte que nous puissions commencer à esquisser clairement le profil des Nations Unies que nous voulons, dans le cadre d'une réforme complète de l'Organisation.

Le nombre des Membres de l'ONU a considérablement augmenté depuis sa création et depuis le dernier élargissement du Conseil de sécurité en 1965. Cette réalité doit se refléter dans la composition du Conseil, et c'est pourquoi mon pays est en faveur de la création de nouveaux sièges dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents. Toutefois, quelle que soit la forme finale que prendra l'augmentation, il est indispensable d'institutionnaliser les mécanismes par lesquels les membres du Conseil consultent les États de la région qu'ils représentent et leur rendent des comptes, vu que le Conseil de sécurité, dans l'exercice de ses responsabilités, agit au nom de tous États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Cette augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité ne saurait être une simple réponse arithmétique à l'augmentation du nombre total des Membres de l'Organisation. Une telle réforme serait inutile si elle ne s'accompagnait pas d'une révision en profondeur des méthodes de travail du Conseil de sécurité, notamment entre autres la question du veto, la transparence de ses délibérations et le rééquilibrage des relations entre l'Assemblée générale, organe dont la composition reflète la souveraineté mondiale, et le Conseil de sécurité.

Si la réforme à laquelle nous parvenons à l'issue des négociations n'est pas globale, elle ne servira pas à grand-chose et même peut-être à rien. Dans l'intervalle, nous saluons les initiatives proposées par plusieurs membres du Conseil de sécurité en vue d'améliorer les mécanismes de transparence et de responsabilité. Toutefois, il nous faut redire notre inquiétude devant la tendance du Conseil, chaque fois plus présente, à inclure dans son ordre du jour des questions qui vont au-delà du mandat que lui confère la Charte et qui relèvent à vrai dire de la compétence de l'Assemblée générale ou d'autres organes des Nations Unies.

**M. Ruíz** (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord indiquer que la Colombie s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom du Groupe du consensus (voir A/68/PV.46).

Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué ce nouveau débat sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres. Je remercie aussi le Représentant permanent de la Chine de nous avoir présenté le rapport du Conseil de sécurité pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2012 au 31 juillet 2013 (A/68/2). Je sais gré par ailleurs au Président de l'Assemblée de sa volonté de faire avancer la réforme du Conseil de sécurité, un processus qui se heurte à de nombreux obstacles en raison de sa complexité. C'est précisément du fait de cette complexité manifeste que la Colombie tient à lancer un appel pour que quels que soient les mécanismes choisis pour travailler sur les différents scénarios qui permettraient d'aller de l'avant, le processus soit mené dans la transparence et en toute intégrité, et en maintenant une communication ouverte.

Certes, la Colombie sait que le Président de l'Assemblée générale a le droit de chercher d'autres solutions pour encourager les discussions et la prise de décisions sur les questions complexes qui relèvent de sa

compétence, mais il est clair qu'il doit exercer ce droit dans les limites des règles et mandats établis. Le mandat défini pour les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité est contenu dans la décision 62/557. Aussi ma délégation considère-t-elle que le groupe consultatif créé dernièrement par le Président de l'Assemblée générale doit se limiter à fournir les conseils que lui demande le Président, sans que son fonctionnement n'implique en aucune manière qu'il a reçu mandat de préparer des documents, projets de résolution ou propositions ayant pour objectif ou vocation d'être discutés au sein du groupe de négociations intergouvernementales.

À cet égard, je remercie l'Ambassadeur Ashe des propos qu'il a tenus hier à l'occasion de sa rencontre avec tous les membres du Groupe du consensus, et plus particulièrement des précisions qu'il a apportées concernant le fait que le groupe consultatif joue un rôle exclusivement consultatif et ne représente aucune des parties au processus de négociations, qu'il n'est pas habilité à négocier ni à rédiger aucun document, ni même à abrégé ou résumer un quelconque document de négociation, et que son fonctionnement n'aura aucune influence sur le groupe des négociations intergouvernementales.

Comme le Président, nous sommes résolument convaincus de la nécessité de relancer le processus de négociations intergouvernementales afin que nous puissions compter sur un Conseil de sécurité adapté à la situation mondiale actuelle, avec ses multiples acteurs, problèmes, menaces et réalités, qui ont bien évolué depuis la création du Conseil. Nous estimons que l'objectif principal du processus de négociations intergouvernementales est de promouvoir le dialogue et de rapprocher les positions en vue de dégager un consensus.

Les dynamiques internationales nécessitent la mise en place d'une société internationale plus ouverte et responsable. Notre vision de la réforme du Conseil de sécurité épouse ce constat. Nous plaçons en faveur d'un Conseil de sécurité qui représente mieux les dynamiques régionales et dont la composition évolue en fonction des changements mondiaux et de l'équilibre des pouvoirs à chaque période de l'histoire, un Conseil qui n'accentue ni ne perpétue les privilèges et qui remédie à la sous-représentation de l'Afrique – continent qui a sa propre vision des défis relatifs à la paix et à la sécurité internationales – ainsi qu'à celle de l'Amérique latine et des Caraïbes.

**Le Président par intérim** (*parle en arabe*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat pour la présente séance.

Je vais maintenant donner la parole aux orateurs qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les déclarations au titre de l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Kim Un Chol** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse pour réagir aux remarques faites par le représentant de la Corée du Sud au sujet de la République populaire démocratique de Corée, remarques qui, en plus d'être totalement absurdes, infondées et déraisonnables, sont de nature provocatrice. La délégation de la République populaire démocratique de Corée rejette totalement les remarques de la délégation sud-coréenne et condamne fermement ses accusations provocatrices. J'estime que la délégation sud-coréenne ne représente par les intérêts de son pays à l'ONU. En fait, elle représente les intérêts et les positions des États-Unis, car la Corée du Sud n'a pas le droit de s'exprimer en son nom et de son propre chef sans le consentement des États-Unis, qui sont le maître de la Corée du Sud.

S'agissant des prétendues résolutions adoptées par le Conseil de sécurité à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée, elles sont le fruit de la politique de deux poids, deux mesures pratiquée par les États-Unis ainsi que de l'arrogance et des pratiques anachroniques de ce pays. Leur adoption met en évidence l'inéquité et l'arrogance du Conseil ainsi que le caractère arbitraire de ses décisions, en particulier en ce qui concerne la péninsule coréenne, et n'a fait qu'aggraver les tensions sur la péninsule coréenne et compliquer la situation.

C'est la menace nucléaire créée par les États-Unis qui a forcé la République populaire démocratique de Corée à s'engager dans la voie du nucléaire. C'est la politique hostile des États-Unis à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée qui est à l'origine de la question nucléaire sur la péninsule coréenne. C'est le fait que l'armée américaine soit stationnée en Corée du Sud sous couvert d'un soi-disant commandement de l'ONU qui perturbe la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne, et en servant

les intérêts de son maître, la Corée du Sud alimente l'animosité et les tensions.

Le représentant de la Corée du Sud devrait se renseigner sur les facteurs qui empêchent le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses devoirs et responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales avant de suivre aveuglément les États-Unis et de diffamer inconsidérément ses propres frères.

**M. Lim Sang Beom** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais réagir à l'intervention du représentant de la République populaire démocratique de Corée. Le représentant de la République populaire démocratique de Corée impute une nouvelle fois aux autres ses activités illicites et ses provocations. Il va sans dire que les tensions dans la région sont liées au fait que la Corée du Nord poursuit ses lancements de missiles et ses essais nucléaires. L'alliance entre la République de Corée et les États-Unis est défensive par nature, et elle contribue depuis plusieurs décennies à prévenir une guerre sur la péninsule coréenne.

À cet égard, l'argument de la Corée du Nord n'est rien de plus qu'un prétexte irresponsable. Par le passé, elle a prétendu que ses activités étaient menées à des fins pacifiques et qu'elle n'avait aucune intention de mettre au point des armes nucléaires. Mais, la République populaire démocratique de Corée a déjà effectué trois essais nucléaires sous les yeux de la communauté internationale. La Corée du Nord est le seul pays à avoir procédé à des essais nucléaires au XXI<sup>e</sup> siècle, en violation du droit international. De même, la Corée du Nord prétend que les lancements effectués au moyen de la technologie des missiles balistiques relèvent uniquement des utilisations pacifiques de l'espace. Cependant, compte tenu des antécédents de la Corée du Nord, qui viole continuellement ses promesses et ses engagements, il est clair que tel n'est pas le cas.

Je tiens à souligner que la Corée du Nord invoque à tort le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ce droit n'est réservé qu'aux pays qui s'acquittent scrupuleusement de leurs obligations en vertu des accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le cadre du régime du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). La Corée du Nord, qui a annoncé son retrait du TNP et effectué des essais nucléaires en violation des résolutions du Conseil de sécurité, ne jouit pas de ce droit. À cet égard, je rappelle qu'en vertu des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de la

Déclaration commune du 19 septembre 2005, la Corée du Nord a l'obligation d'adhérer de nouveau au TNP et aux garanties de l'AIEA et d'abandonner totalement l'intégralité de son armement et de ses programmes nucléaires de manière vérifiable et responsable.

**M. Kim Jin Song** (République populaire démocratique de Corée) (*parle en espagnol*) : Chaque jour qui passe, le régime sud-coréen, qui est la marionnette de son maître américain, franchit, avec les forces étrangères, un pas de plus sur la voie de la trahison nationale et pousse la situation sur la péninsule coréenne à l'extrême, en introduisant des moyens de guerre très sophistiqués, notamment des armes nucléaires.

Pour les Coréens, les États-Unis sont l'archétype du criminel et le principal responsable de la division de la nation coréenne ainsi que des malheurs et de la catastrophe qui barrent la route à la réunification de notre nation.

Les États-Unis menacent également la République populaire démocratique de Corée par tous les moyens possibles, y compris les armes nucléaires, et sont la puissance dominante qui contrôle ce qui se passe en Corée du Sud. Même si ce sont les termes appropriés, c'est avec regret que je dois dire que la Corée du Sud n'est rien d'autre qu'un serviteur qui suit aveuglément son maître américain, lequel poursuit une ambition absurde et rêve de réunification alors que parallèlement il essaie d'agir en interprétant de manière erronée les déclarations entre le Nord et le Sud, formulées dans le cadre d'un dialogue et avec sincérité.

En Corée du Sud, aucune figure politique n'a le courage de parler d'un quelconque sujet avant de regarder d'abord vers le maître américain. Tant que les autorités sud-coréennes ne renonceront pas à leur politique traîtresse de dépendance à l'égard de forces extérieures contre leurs compatriotes, les relations intercoréennes n'aboutiront pas à la réconciliation – et encore moins à la réunification de la patrie souhaitée.

Pour terminer, il serait totalement absurde que les Sud-Coréens, au mépris de l'esprit d'indépendance nationale, s'en remettent à des forces extérieures pour régler le problème des relations intercoréennes.

Le représentant sud-coréen va sûrement protester contre mes observations et, étant donné qu'il s'agit de ma dernière intervention, je voudrais donc lui faire savoir à l'avance que nous rejettons de nouveau ses protestations.

**M. Lim Sang Beom** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre à nouveau la parole. Je pense que de nombreuses délégations se souviennent très bien de cette vidéo de propagande étrange et inquiétante diffusée en mars sur le site Web YouTube et montrant la ville de New York en flammes. Par ailleurs, c'est la Corée du Nord qui a coupé une importante ligne téléphonique directe de l'armée avec la République de Corée et qui s'est déclarée en état de guerre. Par la voix de ses médias officiels, en avril, la Corée du Nord a menacé toutes les entreprises et les touristes étrangers présents en République de Corée et leur a demandé de quitter le pays, déclarant qu'elle était au bord d'une guerre nucléaire. Ces faits à eux seuls montrent clairement qui est le véritable responsable de la situation dans la péninsule coréenne.

La déclaration du représentant nord-coréen nous permet de dire que la Corée du Nord a rejeté à maintes reprises les résolutions du Conseil de sécurité et répété qu'elle n'était liée à aucune obligation. Je rappelle que l'Article 25 de la Charte des Nations Unies établit clairement que tous les États Membres doivent accepter et appliquer les décisions du Conseil de sécurité. Je tiens également à souligner que toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée ont à chaque fois été adoptées à l'unanimité par les membres siégeant au Conseil de sécurité. Le fait de rejeter la faute sur le Conseil nie non seulement son authenticité et sa crédibilité mais également la sagesse collective de ses membres, présents et passés.

J'ajouterai également que le Conseil de sécurité n'est pas seul. Plus de 80 États Membres de l'ONU ont eux aussi publié à titre national des déclarations condamnant le troisième essai nucléaire effectué par la Corée du Nord et exhorté la Corée du Nord à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Je voudrais demander au représentant nord-coréen de nommer au moins un pays qui défend les actions de la Corée du Nord.

La Corée du Nord reçoit chaque année des millions de dollars d'aide de la part des Nations Unies et de la communauté internationale. Il est extrêmement regrettable que les autorités nord-coréennes manquent à leur devoir élémentaire à l'égard de leur population en gaspillant de maigres ressources dans la mise au point d'armes nucléaires et de missiles. La Corée du Nord devrait utiliser ses ressources limitées pour améliorer

la vie de sa population plutôt que de les gâcher en développant de telles activités illicites.

Enfin, qu'est-ce qui est dans l'intérêt du peuple coréen? La réponse est très simple et claire : la Corée du Nord doit abandonner ses programmes d'armes de destruction massive et de missiles balistiques et rejoindre

la communauté internationale en tant que membre responsable. La République de Corée est toujours prête à aider la République populaire démocratique de Corée, si elle s'engage sur la bonne voie.

*La séance est levée à 18 h 15.*